

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Elevage et de la Pêche

Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural

8^{ème} REVUE SECTORIELLE CONJOINTE
Etat-PTF-Profession Agricole

RAPPORT

AVRIL 2018

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	5
I. VISION DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ET OBJECTIFS	6
II. REVUE/INVENTAIRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DANS LE SECTEUR AGRICOLE.....	7
2.1. Loi d'Orientation Agricole (LOA)	7
2.2. La Politique de Développement Agricole (PDA).....	7
2.3. Le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural (PASSDR)	8
2.4. Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoNSAN).....	9
III. ANALYSE DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR AGRICOLE	10
3.1. La réalisation de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)	10
3.2. L'état d'avancement du Recensement Général de l'Agriculture (RGA)	10
3.3. Le recensement des producteurs (E-voucher)	11
3.4. Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR).....	12
3.5. Méthode d'élaboration du Plan de Campagne Harmonisé et Consolidé.....	13
3.6. Etat de mise en œuvre du PNISA	13
3.6.1. Outils et techniques de déclinaison du PNISA	14
3.6.2. Etat d'exécution de la déclinaison du PNISA.....	15
3.7. Etat de mise en œuvre de la Gestion Durable des Terres (GDT)	17
3.8. Sécurité alimentaire et nutritionnelle et les instruments de suivi	18
IV. PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE	20
4.1. PROFESSION AGRICOLE	20
4.1.1. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM)	20
4.1.2. La Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER).....	22
4.1.3. Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali (FENAJER-MALI).....	22
4.2. REVUE DES PROJETS/PROGRAMMES AGRICOLES	23
4.2.1. L'état d'exécution des Projets/programmes.....	24
4.2.2. L'évolution des financements acquis de 2014 à 2017	25
4.2.3. Les effets	27
4.3. Résultats de la campagne Agricole 2017/2018.....	29
4.4. Revue des dépenses publiques Agricoles	32
4.5. Nouvelles technologies Agricoles générées par la recherche et niveau d'utilisation par les producteurs	32
4.6. Revue du rapport biennal de Malabo.....	35
4.7. Etat d'exécution des Budgets programmes	37
4.8. Microfinances rurales (Programme de Microfinances Rurales-PMR).....	38
V. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE.....	38
VI. PRINCIPAUX ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE.....	41
VII. PROPOSITIONS D'AMELIORATION	41
VIII. ANNEXES	45

Sigles et abréviations

AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENA	Comité Exécutif National de l'Agriculture
CERA	Comité Exécutif Régional de l'Agriculture
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD)
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSA	Conseil Supérieur de l'Agriculture
CSI-GDT	Cadre Stratégique d'Investissement en Gestion Durable des Terres
DNP	Direction Nationale de La Pêche
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EAF	Entreprise Agricole Familiale
FENAFER	Fédération Nationale des Femmes Rurales
FENAJER	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux
FENALAIT	Fédération Nationale des producteurs laitiers
GT-EAR	Groupe Thématique Economie Agricole et Rurale
IER	Institut d'Economie Rurale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MA,	Ministère de l'Agriculture
MENOR	Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats
MEP	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNIP	Programme d'Irrigation de Proximité
PNIP-SA	Plan national d'Investissements Prioritaires dans le Secteur Agricole
PNISA	Plan national d'Investissement dans le Secteur Agricole
PoINSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PQAA	Programme Quinquennal d'Aménagements Aquacoles (PQAA)
PTF	Partenaire Techniques et Financiers
RESAKSS	Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

SNDI
UEMOA

Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
Union Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

L'une des priorités du Mali porte sur le développement du secteur Agricole qui occupe plus de **80%** de la population et contribue pour **35%** au PIB du pays.

Le Mali possède de grandes potentialités Agricoles dont la valorisation contribuera à faire du pays une puissance agricole à court et moyen termes.

Dans l'optique d'arriver à cet objectif majeur, le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a développé plusieurs approches et stratégies dont le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural (PASSDR). Ceci est conforme avec les principes de la Déclaration de Paris (améliorer l'efficacité de l'aide) et les Objectifs de Développement Durable (ODD-2030).

Ainsi, des efforts ont été fournis dans l'amélioration de la gouvernance du secteur Agricole, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies Agricoles y afférentes, notamment la Loi d'Orientation (LOA), la Politique de Développement Agricole (PDA) et les instruments de mise en œuvre (PNISA, SNDR, PoLNSAN, SNDI, AIC, etc.).

Dans l'objectif d'obtenir une vue d'ensemble, une photographie complète du secteur Agricole et orienter les prises de décision des autorités, une revue sectorielle conjointe Etat-PTF-Profession Agricole est organisée chaque année. Au terme de la revue, le diagnostic du secteur est établi et des propositions/mesures correctives sont formulées par les participants à l'adresse des décideurs.

Il faut, par ailleurs, noter que les résultats de la revue permettent d'alimenter la revue générale du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016/2018) dont l'un des objectifs porte sur la promotion d'une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux.

La tenue de la présente revue, la 8^{ème} du genre s'inscrit dans le cadre d'une meilleure connaissance du secteur agricole. Elle constitue un espace de dialogue et de concertation entre les différents acteurs du Secteur Développement Rural (Etat, Profession Agricole, Société Civile, Secteur Privé, Collectivité Territoriale, etc.).

Il importe de rappeler que l'organisation des revues sectorielles conforte la mise en œuvre du PASSDR et la Déclaration de Paris qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide.

La revue sectorielle vise les objectifs ci-après :

- faire l'état de mise en œuvre des politiques et stratégies au cours de l'année n-1 ;
- analyser les instruments de planification et d'évaluation utilisés dans le secteur Agricole ;
- mettre en évidence les performances enregistrées dans le secteur au cours de l'année n-1 ;
- passer en revue l'état d'exécution des activités de la profession Agricole ;
- présenter le niveau d'exécution de la campagne Agricole harmonisée et consolidée et procéder à une analyse approfondie des résultats obtenus.

Il faut noter que le canevas utilisé pour la rédaction de la présente revue est le fruit des concertations entre les départements en charge du Secteur Développement Rural (MA, MEP, CSA). Il a été enrichi par les apports des membres du GT-EAR dont les préoccupations pertinentes ont été prises en compte.

Le présent document est structuré autour de cinq (05) principaux points, à savoir :

- 1) l'état de mise en œuvre des politiques/stratégies et des projets/programmes ;
- 2) l'analyse des instruments de planification et de suivi-évaluation utilisés dans le Secteur Agricole ;
- 3) les performances du Secteur Agricole et la contribution du Secteur Agricole dans l'économie nationale ;
- 4) les contraintes et les atouts du secteur Agricole ;
- 5) les propositions d'amélioration.

I. VISION DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ET OBJECTIFS

La vision sectorielle à long terme de la Politique de Développement Agricole (PDA) est de fédérer les politiques et stratégies du Secteur rural qui visent à faire du Mali « une puissance Agropastorale, sous régionale où le secteur Agricole est le moteur de la croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable reposant prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles (EA) modernes et compétitives ».

Les défis et enjeux liés aux objectifs du secteur sont articulés autour des points suivants :

- **Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle** d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel. Les perspectives de croissance démographique, d'urbanisation rapide et les modifications des habitudes de consommation entraîneront une forte demande alimentaire avec une plus grande exigence de diversification et de qualité des produits Agricoles et de meilleure accessibilité.
- **Assurer la gestion durable des ressources naturelles** dans un contexte de changements climatiques. Il s'agira de développer des stratégies visant la réduction des effets des changements climatiques et de faire en sorte que l'intensification et la modernisation de l'Agriculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures. Il s'agit d'améliorer la productivité Agricole et les revenus des populations tout en protégeant l'environnement.
- **Améliorer la productivité et la compétitivité Agricoles** en vue de valoriser et de positionner les produits Agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux. Il s'agira de diversifier, d'intensifier et de moderniser les systèmes de production Agricole et renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.).
- **Sécuriser et accroître le revenu des exploitants Agricoles**. Il s'agira d'élaborer une politique de valorisation des produits Agricoles en vue d'améliorer le revenu des exploitants Agricoles, de créer de la valeur ajoutée, d'améliorer la disponibilité et la qualité des produits Agricoles et agroalimentaires, d'accroître la compétitivité des produits à l'exportation, de réduire les pertes post-production et créer des emplois, notamment pour les jeunes.

La réalisation de la vision et l'atteinte des défis rappelés plus haut passent par la mise en œuvre des politiques, des projets/programmes Agricoles, des plans de campagne Agricoles harmonisés et consolidés, des activités de la Profession Agricole et des ONG impliquées dans le secteur Agricole.

II. REVUE/INVENTAIRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

2.1. Loi d'Orientation Agricole (LOA)

Au titre de l'année 2017, le Secrétariat Permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l'Agriculture a réalisé les principales activités ci-après :

- la tenue des sessions du Conseil Exécutif National de l'Agriculture et du Conseil Supérieur de l'Agriculture pour approuver le plan de campagne Agricole harmonisé et consolidé 2017/2018 ;
- la formation des Députés sur la loi sur le foncier Agricole en vue de faciliter la diffusion des textes sur le foncier ;
- l'installation et l'opérationnalisation de 300 commissions foncières locales et communales ;
- l'élaboration des textes d'application de la loi sur le foncier Agricole (2 décrets et 3 arrêtés interministériels) et leur soumission à l'Assemblée nationale ;
- l'adoption de la loi sur le foncier Agricole par l'Assemblée Nationale.

La mise en œuvre de la Politique Foncière Agricole contribuera à la sécurisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF), la promotion des investissements publics et privés, l'accès équitable aux ressources foncières et la gestion durable desdites ressources, avec comme corollaire l'accès aux crédits (garanties), aux équipements Agricoles et la valorisation des produits et sous-produits.

Il faut signaler que la sécurité foncière constitue l'un des facteurs clés de la transformation de l'Agriculture en Afrique.

2.2. La Politique de Développement Agricole (PDA)

La Politique de Développement Agricole a pour objectifs généraux : **i)** la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; **ii)** la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; **iii)** la réduction de la pauvreté rurale ; **iv)** la modernisation de l'Agriculture familiale et le développement de l'Agro-industrie ; **v)** la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; **vi)** l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et **vii)** l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

La PDA qui couvre tous les domaines du secteur Agricole (agriculture, élevage/pêche, recherche agricole, etc.) s'appuie sur huit (08) orientations stratégiques majeures (sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement institutionnel et renforcement des capacités, environnement et ressources naturelles, développement des investissements, la compétitivité des produits Agricoles et Agro-industriels, recherche et conseil Agricole, formation de l'ensemble des acteurs, mobilisation des financements pour le secteur Agricole).

La mise en œuvre de la PDA s'est traduite par le lancement du processus de déclinaison du PNISA en plans quinquennaux régionaux bâtis autour des filières Agricoles émergentes et des plans et projets/programmes Agricoles.

Le plan de campagne Agricole et plusieurs projets et programmes du secteur Agricole sont élaborés selon l'architecture du PNISA, conformément aux cinq (05) composantes dudit programme

(Renforcement des capacités, Investissements, Production et Productivité, Recherche et Formation et Sécurité alimentaire).

Au terme des activités de déclinaison du PNISA, les Plans Régionaux d'Investissements dans le Secteur Agricole (PRISA) pour cinq (5) régions et le district de Bamako ont été élaborés et validés par les Comités Exécutifs Régionaux de l'Agriculture (CERA). Ces documents serviront d'instruments de planification, de développement, de recherche, de financement et de plaidoyer pour les autorités des régions concernées.

Il faut signaler que la déclinaison du PNISA a bénéficié des apports enrichissants de l'approche Plan Communal d'Adaptation aux Changements climatiques (PCA) développée par la CPS/SDR à travers le volet ASAP du PAPAM dans les régions de Kayes et de Sikasso. L'approche PCA renforce les instruments de planification destinés aux communes et permet de mieux cibler les priorités d'investissements à la base.

Il est à noter que la PDA a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique en fin 2015, financée par le PNUD et le PNUE et réalisée par les Ministères en charge de l'Environnement et des Finances à travers le Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE).

L'évaluation a insisté sur la nécessité de renforcer les investissements dans le volet environnemental de la PDA, du PNISA et des autres projets/programmes Agricoles (prendre des mesures idoines d'encadrement de l'orpaillage traditionnel, établir périodiquement les situations de référence des composantes environnementales, etc.).

2.3. Le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural (PASSDR)

Le Gouvernement de la République du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers, ont conjointement décidé d'orienter les actions de développement Agricole vers une approche sectorielle et des appuis budgétaires sectoriels, conformément à l'une des recommandations de la Table Ronde de juin 2008.

L'objectif global du plan de passage vise à développer une approche sectorielle pour le secteur Agricole se résumant comme suit : **i)** plus de cohérence et d'harmonisation, **ii)** une réduction du nombre de projets et des coûts de transaction, **iii)** une diminution de la dispersion des capacités administratives, **iv)** un renforcement des capacités des structures centrales et locales (financement, gestion, planification, suivi et évaluation) ; **v)** une meilleure réalisation des priorités sectorielles et des réformes.

En d'autres termes, l'approche sectorielle vise à promouvoir le secteur Agricole à travers une meilleure utilisation des ressources publiques et/ou privées disponibles (intérieures et extérieures) et la création des synergies en vue de mieux répondre aux priorités nationales.

Le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle comporte cinq (05) objectifs spécifiques, à savoir :

i) l'élaboration de la PDA, **ii)** le suivi du secteur Agricole, **iii)** les CDMT et l'application de la GAR, **iv)** la mise au point des mécanismes d'identification, de suivi-évaluation des projets /programmes, de collecte, d'analyse et de diffusion des données du secteur Agricole.

Les activités réalisées en 2017, en lien avec les objectifs spécifiques cités, sont les suivantes :

- la tenue de la 7^{ème} Revue Sectorielle Conjointe Etat/PTF/Profession Agricole, assortie de recommandations et d'un communiqué conjoint signé par les parties signataires du pacte ;

- la tenue de la 17^{ème} Revue des projets et programmes du Secteur Développement Rural ;
- l'actualisation des CDMT du Secteur Développement Rural et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire 2017/2019 à travers le mode budget programme (DPPD-PAP-RAP) ;
- la réalisation de l'Enquête Agricole de Conjoncture et la production du bilan de la campagne Agricole consolidé et harmonisé 2017/2018 ;
- l'élaboration, la déclinaison et la mise en œuvre du plan de campagne Agricole harmonisé et consolidé 2017/2018 dans les régions ;
- la production et la diffusion de l'annuaire statistique du Secteur Développement Rural ;
- la production et la diffusion du répertoire des projets/programmes du Secteur Développement Rural ;
- la formation des cadres du secteur Agricole sur les modules suivants : « Gestion et budgétisation axées sur les Résultats », « l'ingénierie des projets/programmes et l'élaboration des requêtes de financement auprès des PTF » ;
- l'actualisation de la base de données Contry-Stat ;
- la production du rapport biennal pays sur les engagements de Malabo ;
- la réalisation de la Revue des Dépenses Publiques Agricoles (RDPA) ;
- la signature des conventions avec plusieurs projets/programmes en vue de réaliser le suivi et l'évaluation desdits projets ;
- la validation de l'audit institutionnel de la CPS/SDR et un début de mise en œuvre des recommandations à travers l'affectation, par l'UE, d'un Assistant technique à la CPS/SDR ;
- la réalisation de la mission de vérification de la performance du PASSDR (PDA/PNISA) par l'Inspection de l'Agriculture ;
- la signature de l'Arrêté de création du Comité de suivi du PNISA ;
- les exposés réalisés par la CPS/SDR sur l'état d'exécution de la déclinaison régionale du PNISA et le niveau d'avancement du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) aux réunions des PTFs, membres du GT-EAR.

2.4. Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN)

La vision de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la PoINSAN est que « d'ici 2030, horizon des ODD, l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles ».

L'objectif global de la PoINSAN est d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches vulnérables et leurs capacités de résilience.

La PoINSAN est mise en œuvre à travers les quatre (04) axes stratégiques suivants :

- 1) Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations ;
- 2) Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 3) Contribuer à prévenir et à réduire les différentes formes de malnutrition ;
- 4) Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La PolNSAN est mise en œuvre par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers des appuis alimentaires apportés aux populations et la gestion des différents stocks de sécurité alimentaire.

III. ANALYSE DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR AGRICOLE

3.1. La réalisation de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)

L'EAC constitue le principal instrument de mesure des productions Agricoles, notamment des céréales au Mali et dans les pays du CILSS.

Les informations collectées permettent d'établir le bilan de la campagne agricole, les bilans céréaliers et d'alimenter la base des données statistiques Agricoles de la CPS/SDR.

Il convient de noter que l'EAC a connu des améliorations notables ces dernières années, notamment au niveau de l'échantillonnage. En effet, la taille de l'échantillon des producteurs à enquêter est passée de **2 500** exploitations agricoles en 2004, à **10 000** en 2014, soit une augmentation de **400%** et les données sont collectées à travers les tablettes (excepté les zones d'insécurité). Ceci a permis d'améliorer le niveau de précision des données statistiques Agricoles gérées par la CPS-SDR.

Des efforts ont été également fournis pour renforcer les formations des acteurs (contrôleurs, superviseurs) et recruter des enquêteurs qualifiés.

Par ailleurs, l'application de la méthode harmonisée d'évaluation de la production et du rendement du riz paddy au niveau de plusieurs sites aménagés a permis de collecter des données plus fiables sur le riz irrigué (maîtrise totale et maîtrise partielle de l'eau).

On note que l'EAC a intégré depuis la campagne Agricole 2016/2017, la dimension suivi des revenus des ménages Agricoles ; les données collectées sont en cours de traitement et seront diffusées prochainement.

Les perspectives porteront sur les points suivants :

- la mise en œuvre de l'EAC et son couplage avec le RGA ;
- les appuis à apporter aux Offices/Agences et DNA pour une meilleure application de la méthode harmonisée d'évaluation du riz paddy en maîtrise totale et partielle de l'eau ;
- la production des bilans alimentaires ;
- la recherche de financements pour la conduite des enquêtes maraichères et l'amélioration du système de collecte des données du sous-secteur élevage /peche;
- l'amélioration du niveau de signification des résultats de l'EAC pour faciliter les prises de décision au niveau décentralisé (communes).

3.2. L'état d'avancement du Recensement Général de l'Agriculture (RGA)

Le RGA est une gigantesque opération statistique organisée tous les dix (10) ans par les pays dont le Mali sous l'égide de la FAO. Sa réalisation permettra de doter les services du secteur de données fiables et actualisées dans tous les domaines d'activités.

Le coût total de l'activité est estimé à **8 milliards** de FCFA sur lesquels **3,5 milliards** sont nécessaires pour conduire les opérations en 2017/2018.

Les réalisations au titre de 2017 ont porté sur les points suivants :

- i) l'approbation de la loi par l'Assemblée nationale ;

- ii) le démarrage du recensement des sites et exploitants maraichers (à l'aide des tablettes) et des points d'eau pastoraux en prélude au dénombrement des exploitations agricoles et des animaux sur le territoire national (excepté Kidal) ;
- iii) le lancement du processus d'acquisition des principaux équipements du RGA (véhicules, tablettes, motos, GPS, etc.) grâce à l'appui du partenaire FIDA.

Les ressources utilisées en 2017 pour la conduite des activités du RGA proviennent essentiellement du partenaire FIDA (**1,3 milliards FCFA**) et de l'Etat malien (**500 millions FCFA**).

Les perspectives portent sur les éléments suivants :

- l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds en vue de la mobilisation des financements ;
- la mobilisation des contributions des projets et programmes qui sont sous la tutelle des Ministères en charge du secteur du développement rural (Agriculture ; Elevage et Pêche) ;
- l'achèvement du processus d'acquisition des équipements et moyens logistiques financés par le FIDA à travers le PAPAM ;
- le démarrage du dénombrement des exploitations agricoles et du cheptel.

3.3. Le recensement des producteurs (E-voucher)

Dans le cadre du test de l'approche E-Voucher, la CPS/SDR, en relation avec d'autres acteurs (WAAPP, DNA, APCAM, INSAT, CMDT, ON), a réalisé le recensement des producteurs dans quatre (4) cercles ciblés par le Mali (Niono, Bla, Koutiala, Yanfolila).

Le recensement a été réalisé à travers une application intégrée aux téléphones, ce qui constitue une innovation technologique pour le Mali et qui mérite d'être développée pour les prochaines enquêtes de la CPS/SDR.

Les résultats provisoires obtenus et les principaux enseignements tirés sont les suivants :

- i) Nombre d'exploitations agricoles recensées : **79 260** ;
- ii) Nombre de producteurs recensés : **99 389** ;

La base des données ainsi constituée reste dynamique, le recensement des producteurs retardataires est en cours dans les 4 cercles ciblés pour l'opération.

- iii) Cadres et agents formés sur l'application E-voucher : **537** dont 1/3 est constitué de femmes.

Enseignement tiré : La disponibilité des données fiables sur les producteurs et la maîtrise de l'approche E-voucher contribueront à améliorer la gestion de la subvention des intrants Agricoles.

Des efforts doivent être fournis par tous les acteurs pour créer les conditions de réussite du test E-voucher dans les quatre (4) cercles retenus.

Au regard de l'importance que revêt la bonne gestion des intrants dans l'amélioration de la productivité agricole et subséquemment l'atteinte des objectifs liés à la sécurité alimentaire, il est proposé de réaliser une étude approfondie sur la politique des subventions des intrants et équipements Agricoles au Mali en relation avec tous les partenaires.

Les synergies qui seront développées par les acteurs (étatiques et non étatiques) permettront de doter le Mali d'une politique de subvention dont la mise en œuvre sera facilitée par l'adhésion des parties prenantes.

3.4. Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR)

En vue de faire face aux difficultés opérationnelles de mise en place d'un système de Suivi Evaluation des projets/programmes du Secteur Développement Rural, la CPS/SDR, avec l'appui technique et financier de la Coopération technique belge, a conçu et appliqué un instrument de qualité, intitulé « Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats » (MENOR).

L'outil repose sur les principaux éléments suivants :

- la mise au point d'une démarche nationale indépendante en vue d'évaluer les performances des projets et programmes et prendre des décisions reposant sur des bases objectives ;
- la définition d'une méthodologie normalisée, d'un niveau élevé de qualité ;
- le positionnement clair de la CPS/SDR en maître d'ouvrage du suivi externe indépendant des projets/programmes agricoles (différemment du suivi interne et des supervisions classiques).

Le dispositif opérationnel de suivi-évaluation des projets et programmes du secteur permet de :

- connaître le niveau de performance des projets financés par les partenaires ;
- fournir une vision globale de la contribution du secteur Agricole à la lutte contre la pauvreté ;
- offrir aux décideurs politiques maliens, les éléments d'orientation stratégique ;
- asseoir et argumenter la position malienne face aux partenaires techniques et financiers ;
- produire les bases concrètes d'un cadre d'analyse commune GRM-PTF ;
- évoluer vers une approche programme et l'appui budgétaire sectoriel.

Les critères d'évaluation des projets et programmes retenus du portefeuille sont les suivants :

- **la Pertinence et la qualité de la conception** (*l'adéquation entre les objectifs du projet et les problèmes réels, les besoins et les priorités des bénéficiaires*). Il s'agit d'apprécier la qualité de conception du projet ou programme ;
- **l'Efficienc**e (*les résultats ont-ils été obtenus à un coût raisonnable ?*). Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les activités et les moyens mis en place ont abouti à des résultats et quelle est la qualité des résultats obtenus ;
- **l'Efficacit**é (*la contribution faite par les résultats du projet dans la réalisation des Objectifs Spécifiques*) ;
- **les Effets/Impacts** (*l'effet provoqué par le projet sur son environnement au sens large du terme et la contribution qu'il apporte à l'atteinte des Objectifs spécifiques/Objectif global (sectoriel) du projet*). Il s'agit d'apprécier quelle est la probabilité selon laquelle le projet, dans sa mise en œuvre actuelle, aura un impact positif à grande échelle ;
- **la Viabilité potentielle** (*il s'agit d'apprécier la probabilité selon laquelle les bénéfices produits se poursuivront après le projet*). La viabilité commence dès la conception du projet et continue tout au long de la mise en œuvre de celui-ci.

Au cours de l'année 2017, quatre (04) projets du secteur agricole ont été évalués à l'aide de l'outil MENOR. Il s'agit du PRIA-Mali, du PDRIK-II, du Contrat-plan Etat-OPIB-Producteurs et du PADER-Soké1.

Des rapports d'évaluation MENOR, assortis de propositions, ont été produits par la CPS/SDR et partagés avec les responsables des projets/programmes.

Globalement, on retient que les projets évalués sont pertinents ; ils ont accusé des retards dans leur mise en œuvre, les taux de décaissement et les effets produits sont encore faibles.

On note que les cadres de la CPS/SDR et d'autres structures ont été formés au maniement de l'instrument.

Le MENOR est un excellent outil d'évaluation des projets et programmes. Au regard de sa pertinence, il est important que les cadres se l'approprient. Ceci nécessite la mise en place d'un programme de formation conséquent.

L'assistance technique fournie à la CPS-SDR par l'Union Européenne, sera mise à contribution pour renforcer les capacités des cadres et ainsi faciliter l'évaluation des projets/programmes et les prises de décision y afférentes.

En 2018, il est prévu d'évaluer dix (10) projets du Secteur Développement Rural avec l'outil MENOR.

3.5. Méthode d'élaboration du Plan de Campagne Harmonisé et Consolidé

La méthodologie utilisée pour élaborer le plan de campagne Agricole harmonisé et consolidé est articulée autour des axes ci-après :

- la définition par les Départements en charge du secteur Agricole des principes et grandes orientations de la campagne Agricole et la diffusion de la feuille de route, auprès des Directions Régionales relevant des directions centrales (DNA, Offices/Agence, IER, CMDT, DNGR, DNPIA, DNSV, DNP, etc.) ;
- la revue des bilans 2017 des sous-secteurs et la fixation des objectifs de productions 2018 aux niveaux local, régional et national ;
- la validation des projets de plan de campagne par les Directions centrales (DNA, Offices/Agence, IER, CMDT, DNGR, DNPIA, DNSV, DNP, Projets/Programmes, ONG) et leurs démembrements régionaux, le LCV et la profession Agricole ;
- l'élaboration du projet de plan de campagne Agricole conformément à l'architecture du PNISA ;
- la tenue du Conseil Elargi de Cabinet (MA et MEP), du Comité Exécutif National de l'Agriculture (CENA) et du Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA) pour l'approbation du plan de campagne Agricole harmonisé et consolidé.

En 2017, le quatrième plan de campagne agricole harmonisé et consolidé a été élaboré et approuvé par le Conseil Supérieur de l'Agriculture. Cet instrument offre l'avantage de traiter, de façon globale et participative, les programmes du secteur Agricole par les acteurs des départements en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Perspectives

- Elaborer le plan de campagne en tenant compte du basculement en mode budget programme ;
- Elaborer un plan de campagne selon une programmation triennale (année n, n+1, n+2).

3.6. Etat de mise en œuvre du PNISA

Le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) 2015/2025 a été adopté en 2015 par le Conseil Supérieur de l'Agriculture. Il a été précédé par le Programme National

d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA, 2011/2015) et en phase avec les programmes sous-régionaux, notamment le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

Le PNISA, qui est la traduction de la PDA en programmes concrets, constitue le cadre national de planification pour le secteur Agricole.

Il prend en compte les domaines transversaux comme les aspects institutionnels, la formation, la recherche et la vulgarisation Agricole.

Dans l'objectif d'assurer la durabilité et l'appropriation des réalisations, le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole a intégré les dimensions genre et environnement.

Le PNISA est structuré en cinq (05) programmes ou axes prioritaires qui sont développés à travers 25 Actions (sous programmes) comprenant 83 Activités.

Le coût total du PNISA a été évalué en 2015 à **6 951 milliards de FCFA** sur la période 2015/2025. Suite au dialogue politique organisé dans le cadre du partage du document avec les partenaires, il s'est avéré impossible de mobiliser d'un coup son financement sans procéder à sa déclinaison en plans quinquennaux régionaux, d'où les activités de déclinaison réalisées dans les régions en 2017.

La mise en œuvre du PNISA se fait en deux (02) phases de cinq (05) ans chacune appelée plan quinquennal 2017/2021 et 2021/2025. Son opérationnalisation se fera à travers les programmes quinquennaux régionaux élaborés pour chacune des 10 régions administratives et du District de Bamako.

3.6.1. Outils et techniques de déclinaison du PNISA

La déclinaison du PNISA a pour objectif global d'élaborer des documents de Plans Régionaux d'Investissement dans le secteur Agricole (PRISA) sur la période 2017/2021 à travers une série d'ateliers dans toutes les régions et le district de Bamako. Ce processus aboutira à une consolidation des documents régionaux en un Plan quinquennal national d'investissement dans le secteur Agricole, en prenant en compte les engagements régionaux et sous régionaux.

La déclinaison régionale du PNISA en plan quinquennal 2017/2021 a porté sur les éléments suivants :

- iv) l'identification des filières Agricoles pour les 5 prochaines années ;
- v) la caractérisation des filières en termes de potentialités, de bassins de production et de contraintes ;
- vi) la définition des objectifs pour les filières retenues ;
- vii) les actions ou activités à mener par filière retenue pour les cinq (05) prochaines années ;
- viii) la prise en compte des engagements de la déclaration de Malabo, de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) en relation avec les plans communaux d'adaptation (PCA) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les plans quinquennaux régionaux.

Le processus a été soutenu par l'élaboration d'une fiche de projet mettant en exergue les éléments suivants : l'intitulé du Projet, les bassins de Production (Potentialités, Contraintes), les Objectifs général et spécifiques, la programmation annuelle des activités, les coûts sur cinq (05) ans, les

résultats attendus de ces activités, la stratégie de leur mise en œuvre, les partenaires intervenants dans la région, le dispositif de suivi/évaluation et la communication/rapportage.

L'équipe chargée de la déclinaison du PNISA est composée des cadres des services suivants : les Directions centrales et régionales du SDR, les Directions régionales des services financiers et économiques, les autorités administratives, les Collectivités Territoriales, la Profession Agricole, la Société Civile, le Secteur Privé.

A l'issue des ateliers de déclinaison, des équipes régionales ont été constituées pour poursuivre le processus de déclinaison du PNISA en programmes quinquennaux régionaux.

Toutes les rencontres ont été placées sous la présidence des Gouverneurs de Région représentés par les Conseillers aux Affaires Economiques et Financières (CAEF), le Conseil Régional et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA).

Les activités de déclinaison ont démarré le 02 juillet 2017 et prendront fin en mai 2018 et la tenue de l'atelier national de consolidation à partir de Juillet 2018.

3.6.2. Etat d'exécution de la déclinaison du PNISA

La déclinaison du PNISA dans les régions et le District de Bamako s'est déroulée en trois étapes :

Première étape : Préparation de la méthode et des outils à travers trois ateliers regroupant :

- 1) les régions de Kidal, Ménaka, Gao, Tombouctou, Taoudéni et Mopti à Mopti ;
- 2) les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et le district de Bamako à Ségou ;
- 3) et une session pour la région de Kayes à Kayes.

Deuxième étape : Test de la méthodologie et des outils élaborés et validés.

Le lancement du test des outils de déclinaison du PNISA s'est déroulé à Sikasso avec l'appui de l'équipe nationale de facilitation à l'équipe régionale d'élaboration du programme, avec la participation de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques de la région.

Troisième étape : Appui de l'équipe nationale aux équipes régionales pour l'élaboration/déclinaison du PNISA 2017/2021 en plans quinquennaux régionaux dans toutes les régions du Mali et le district de Bamako.

Les sessions de déclinaison ont été réalisées dans les 5 premières régions (Sikasso, Ségou Koulikoro, Kayes, Mopti) et le District de Bamako. Les documents des plans quinquennaux 2017/2021 de ces régions sont disponibles.

Les résultats des ateliers régionaux feront l'objet d'une consolidation en un document de Plan Quinquennal National 2017/2021.

- ❖ **Mobilisation des ressources financières :** Pour la réalisation des ateliers ci-dessus, la CPS/SDR a bénéficié des appuis suivants :

- contribution du budget d'Etat : **25 millions** ;
- contribution du CILSS à travers le HuB-Rural à hauteur de **20 000 dollars**, soit environ **10 millions FCFA** ;
- contribution du PAPAM : **13 millions**.

❖ Connexion du PNISA et approches PCA/AGIR et PACC

Le PNISA a été connecté aux documents de planification suivants :

- l'approche Plan Communal d'Adaptation aux changements climatiques : Comme indiqué plus haut, elle a été développée par le volet ASAP du PAPAM au niveau de 30 communes des régions de Kayes et Sikasso. L'instrument repose sur la planification des investissements prioritaires des communes de façon participative et leur mise en œuvre à travers le financement FIDA. L'approche PCA constitue un soubassement solide pour la définition des filières Agricoles porteuses du PNISA ;
- AGIR : Programme de résilience sous régional axé sur les priorités résilience des pays du CILSS ;
- le Projet Adaptation aux Changements Climatiques en Agriculture. Ce projet a été mis en œuvre dans six (6) communes-test du Mali et a développé des approches pouvant alimenter le PNISA (technologies de résilience des petits producteurs dans les zones agro climatiques du Mali).

La capitalisation des approches AGIR et du projet PACC permettra de mieux prendre en compte les aspects liés à la résilience des producteurs face aux effets du changement climatique.

❖ Perspectives

- poursuite de la déclinaison dans les autres régions administratives (Tombouctou, Gao, Taoudéni, Ménaka et Kidal) selon la méthodologie retenue ;
- consolidation des plans quinquennaux régionaux en un document national par l'équipe de facilitation ;
- tenue de l'atelier National de validation du document national ;
- tenue d'un business meeting de mobilisation du financement du plan quinquennal national (2017/2021) évalué en 2015 à **3 461,4 milliards de FCFA**, cela conformément à la démarche développée par la CEDEAO pour la mise œuvre des PNIASAN ;
- intervention attendue d'AGRA à travers le projet d'appui au processus de déclinaison et de diffusion du PNISA et suite de la requête d'appui pour le recrutement d'un Consultant national adressée aux PTFs.

- reverdissement du PNISA en tenant compte des recommandations de l'Etude Environnementale Stratégique (EES) réalisée par l'IPE-Mali et les bonifications de la Grille d'Analyse pour le Développement Durable (GADD) ;
- réalisation systématique des EIES pour tous les aménagements hydroagricoles ;
- étude sur l'état de mise en œuvre des stratégies sectorielles en vigueur dans le secteur Agricole, notamment la SNDR, la SNDI et la Politique Nationale de l'Elevage, etc.

3.7. Etat de mise en œuvre de la Gestion Durable des Terres (GDT) source : AEDD

L'année 2017 a été marquée par le renforcement des capacités des cadres et producteurs sur les techniques GDTE. Ces activités ont concerné directement **2 746** producteurs et d'autres acteurs. Les activités GDTE qui visent à améliorer la fertilité des sols et subséquemment la productivité agricole, sont réalisées autour des infrastructures hydro-agricoles (bas-fonds aménagés, périmètres maraichers, etc.), sur les parcelles agricoles et en plantation sur des grands espaces.

Réalisations

Les principales réalisations au cours de l'année 2017 dans les zones d'intervention des différents projets et programmes agricoles en matière de GDTE se résument comme suit :

- élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des activités GDTE (arrimées aux ouvrages hydro-agricoles, réalisées sur les parcelles agricoles des producteurs, réalisées sur plantations sur des grands espaces) et conception des plans d'action à exécuter selon la stratégie décrite
- l'organisation d'une session de formation des acteurs régionaux et locaux de la région de Sikasso sur la Gestion Durable des Terres et des Eaux ;
- la formation de 96 formateurs en techniques de communication et d'animation respectivement à Koutiala pour la région de Sikasso et Sévaré pour la région de Mopti ;
- l'organisation de quarante (40) sessions de formation au bénéfice de 1083 membres des organisations de producteurs et des associations de femmes sur une dizaine de bonnes pratiques GDTE (dont 525 femmes) ;
- l'organisation de journées de plaidoyer pour la mise en échelle de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion sur la mise en place et l'opérationnalisation du réseau des prestataires en GDTE ;
- la formation de 75 enseignants du premier et du second cycle de l'enseignement fondamental des Centres d'Animation Pédagogique de Banamba, Nara, Nioro sur les thèmes de préservation de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques et les avantages de la GDTE ;
- la formation de 150 acteurs sur les questions et avantages de la GDTE dans les 03 cercles (Banamba, Nara et Nioro) ;
- la sélection et la formation de 1342 producteurs pilotes sur 06 technologies de Gestion Durable des Terres (RNA, compostage, labour en billon, cordons-pierreux, Zaï et demi-lune) au niveau des 14 communes des cercles de Banamba, Nara et Nioro du Sahel ;

- l'aménagement, la plantation et l'ensemencement par des semences fourragères de 600 ha d'espaces pastoraux au niveau de six (06) périmètres au niveau des cercles de Banamba et de Nara ;
- la formation de 250 producteurs de riz de bas-fonds sur les techniques GDTE selon l'approche GIPD dans la région de Sikasso ;
- l'élaboration, la validation et l'approbation par les partenaires de cinq (05) plans d'actions GDTE pour un montant global d'environ 600 000 000 FCFA ;
- la conduite des cultures fourragères et des reboisements dans les bassins couverts par le PAPAM.

Les activités GDTE doivent constituer une partie intégrante des projets/programmes Agricoles au vu des rôles liés à la sécurisation des infrastructures et à l'amélioration de la fertilité des sols dans un contexte où prédominent les petits producteurs, plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Les effets sur les sols et les productions agricoles seront plus perceptibles à partir de la campagne prochaine.

3.8. Sécurité alimentaire et nutritionnelle et les instruments de suivi (source : CSA)

Sur la base des résultats de la Campagne Agricole 2017/2018, jugée globalement moyenne à bonne dans l'ensemble du pays et des exercices d'analyse du Cadre Harmonisé, le Système d'Alerte Précoce (SAP), a relevé dans son évaluation définitive de la situation alimentaire fournie en mars 2017 que 600 778 personnes étaient en phase crise et pire (en phase 3 à 5) et auraient besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'avril à août 2017. C'est sur cette base que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, les PTF et les ministères Sectoriels associés ont alors convenu du Plan National de Réponses (PNR) 2017 aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Les activités du PNR 2017 ont porté non seulement sur des actions en faveur du renforcement de capacités et des interventions orientées sur l'assistance alimentaire mais aussi sur le renforcement des moyens d'existence des populations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou encore sur des interventions de prévention et de lutte contre la malnutrition.

Résultats obtenus

Les résultats obtenus dans les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- **Renforcement de capacités des acteurs**

Les activités de renforcement de capacités des acteurs du PNR ont été menées par le CSA, le SAP, le Devis Programme, le STF/DNSA, la FAO, le PAM et le CICR à travers des formations techniques, des rencontres de terrain, des achats de matériel et le partage de documents de références. Les cibles de formation ont été les personnes ressources participants au comité d'analyse du Cadre Harmonisé, les ONG nationales partenaires d'implémentation des Distribution Alimentaire Gratuite (DAG) du CSA et les collectivités territoriales à travers les comités communaux, locaux et régionaux de suivi de la Sécurité Alimentaire.

- **Assistance alimentaire**

Les interventions d'assistance alimentaire ont pris une place importante dans le PNR 2017 du fait d'une forte implication du CSA et de ses partenaires (PAM, CICR et Echo) dans le traitement des besoins auprès des populations vulnérables sur l'ensemble du pays. L'assistance alimentaire a été

menée dans le cadre des interventions pendant la période de soudure, mais aussi en réponse aux déplacements des populations suite à l'insécurité. Il faut signaler que la majorité de l'assistance alimentaire a été réalisée en apport de vivre, mais aussi une partie a été faite en Cash Transfert (espèce ou coupon alimentaire).

Pour ce qui est de l'assistance alimentaire, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire donne la demiaration (9 kg/personne) pendant 3 mois de soudure. Ce qui fait qu'en 2017 environ 17 984 tonnes de céréales ont été distribuées gratuitement aux populations vulnérables (600 778 personnes).

- **Interventions d'appui au renforcement de la résilience et des moyens d'existence**

La tendance de ces interventions va de plus en plus vers des appuis et accompagnement des populations dans la construction de la résilience. Ainsi, des initiatives ont été mises en œuvre cette année à travers des projets collectifs et communautaires en milieu rural dans les zones les plus souvent affectées par les chocs et crises et proposant le relèvement durable des populations par la reconstruction des actifs productifs essentiellement. Les interventions ont porté sur une diversité d'appuis, allant des distributions de semences vivrières ou maraichères pour l'agriculture, aux vaccinations ou la reconstitution du cheptel pour l'élevage jusqu'à la dotation de matériel de transformation des produits agricoles pour l'appui à la relance économique en milieu rural. Elles ont touché près de 3 233 000 personnes.

- **Appui aux cantines scolaires**

Le Ministère de l'Education et ses Partenaires ont assisté par des repas préparés, près de **221 860 enfants** scolarisés dans les écoles des zones affectées et vulnérables. Ces projets permettent non seulement la lutte contre l'insécurité alimentaire et aussi donnent un complément nutritionnel pour les enfants. Ils offrent également une opportunité d'intégrer des actions en faveur de l'hygiène auprès des plus jeunes.

- **Intervention en matière de lutte contre la malnutrition**

La Division Nutrition de la DNS, sous le couvert du Ministère de la Santé, avec l'appui du PAM a pu soutenir et traiter les admissions dans les centres nutritionnels pour près de **120 510** enfants malnutris sévères (MAS) grâce au réseau des centres nutritionnels de 63 Districts sanitaires. De plus, concernant la malnutrition modérée des Femmes Enceintes et Allaitantes (FEFA) et des Enfants de moins de 5 ans, les activités de couverture nutritionnelle menées par le PAM ont permis des actions de prévention et de traitement de la malnutrition aigüe modérée (MAM) au niveau de **9 799 enfants** et **des FEFA**, et ce sur l'ensemble du pays (dans les 10 Régions et le District de Bamako).

Tableau 1 : Récapitulatif des personnes en situation de besoin alimentaire

Personnes en besoin (Phasage du Cadre Harmonisé de mars 2017)	Domaine d'intervention de la réponse	Nombre de bénéficiaires (personnes)
Phase 3 à 5 (en besoin immédiat) 600 778 personnes	Assistance alimentaire	600 778
	Cantines scolaires	221 860
	Lutte contre la malnutrition (MAS/ MAM)	130 309
Phase 2 (sous pression) 3 233 000 Personnes	Renforcement de la résilience et moyens d'existence	3 233 000

Tableau 2 : Récapitulatif de l'exécution financière du PNR 2017

Domaines d'Activités	Exécution financière (FCFA)		
	Prévisions	Réalisations	Taux de Réalisation (%)
Renforcement de capacités des acteurs	1 257 709 000	4 865 687 500	386,87
Renforcement du système d'analyse et d'enquêtes sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	1 781 679 200	1 540 006 961	86,43
Assistance alimentaire	26 164 997 583	19 792 441 520	75,64
Intervention d'appui au renforcement de la résilience et des moyens d'existence	17 953 796 300	7 612 947 150	42,40
Appui aux cantines scolaires	12 891 333 400	1 730 428 150	13,42
Intervention en matière de prévention et de lutte contre la malnutrition	21 896 315 972	9 742 614 993	44,49
Suivi et Evaluation	32 759 500	32 759 500	100
Autres Domaines	4 226 113 650	4 226 113 650	100
TOTAL GENERAL	73 313 371 205	47 812 571 274	65,22

NB : Le taux élevé du renforcement de capacité des acteurs s'explique par le fait de l'augmentation des réalisations du PAM dont les prévisions ne sont pas prises en compte.

IV. PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE

4.1. PROFESSION AGRICOLE

Les Chambres d'Agriculture sont des Etablissements Publics à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont chargées de la représentation et de la défense des intérêts des acteurs du monde rural, exerçant leurs activités dans les sous-secteurs ci-après : agriculture, élevage, pêche/pisciculture et exploitation forestière. Elles constituent des organes consultatifs et professionnels pour les pouvoirs publics auprès desquels, elles jouent un rôle d'interface avec la Profession Agricole.

4.1.1. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM)

Au titre de l'année 2017, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a réalisé les activités suivantes :

- la mise en œuvre du programme 1 000 tracteurs subventionnés à 50% par le Gouvernement de la République du Mali ;
- la mise à disposition de 1500 plants de bananes et de bananes plantains aux producteurs de la Région de Koulikoro en matière de diversification et de développement de la production ;
- la distribution d'intrants et de matériels de récolte à 35 coopératives de 300 producteurs ;
- la distribution de moutons de race Balami, 267 têtes pour le 1^{er} lot et 368 têtes pour le 2^{ème} au compte des CRA de Kayes, Mopti, Ségou, Koulikoro, Bamako, FEBEVIM, FENAJER, FENAFER et du CNU ;
- la participation à la supervision de la Campagne de Pêche 2016/2017 ;
- la modernisation des systèmes et des filières agricoles à travers :
 - la réalisation de 721 sous-projets ;
 - l'insémination artificielle de 5 623 vaches ;
 - la réalisation de 1 248 parcelles de diffusion de technologies ;
 - la convention APCAM/DNPIA portant sur l'alimentation de 3.500 vaches laitières locales ;

- l'enregistrement de 12 000 exploitations Agricoles ;
- la mise en place d'une Plateforme d'appui au contrôle de qualité des intrants (engrais et semences) ;
- la conduite de l'approche conseil à l'exploitation familiale auprès d'au moins 2500 exploitants en zone cotonnière ;
- la formation de 21 agents ;
- la construction du siège de la CRA de Kayes ;
- l'élaboration des outils et méthodes de Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) ;
- les visites inter-paysannes d'échange d'expériences de 521 producteurs de coton sur les résultats de recherche-développement ;
- la Participation au Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA) : 550 contacts de partenariat sont établis, 8 Contrats signés, 11 000 visiteurs ;
- la tenue de la bourse nationale de céréales de Ségou : Offres de vente : 28 613,7 tonnes de produits, Offres d'achat : 3.690,5 tonnes de produits, Contrats en négociation portant sur les 3 690,5 tonnes dont la valeur estimée à 671 877 000 FCFA dont 528,5 tonnes de riz ;
- la structuration du monde rural : 15 000 Organisations de producteurs dont une faible proportion ont harmonisé leurs statuts à ceux de l'OHADA parmi lesquelles 24 organisations d'envergure nationale ;
- l'appui à la mise en place des interprofessions Agricoles : mangue, échalote/oignon, pomme de terre, papaye, riz, karité, anacarde, gomme arabique, bétail/viande, lait, sésame, maïs, et manioc. L'émergence des interprofessions a favorisé la promotion des filières Agricoles ;
- l'appui à la mise en place de plateformes multi acteurs d'innovation sur le Niébé et le riz.

Perspectives 2018

Les objectifs de la profession Agricole pour la campagne 2018/2019 sont axés sur la réalisation des missions d'intervention et de représentation, en étroite collaboration avec les services techniques de l'Etat et les partenaires techniques et financiers à travers :

- la tenue de deux (02) rencontres statutaires (une session ordinaire et une session budgétaire) ;
- la finalisation et la validation des manuels de procédure des CRA et de l'APCAM ;
- la réalisation d'un programme pilote d'enregistrement des exploitations Agricoles ;
- la poursuite de l'installation des bases de données des exploitations Agricoles dans les CRA et la formation sur leur alimentation et actualisation ;
- l'installation de serveurs pour l'opérationnalisation du dispositif d'enregistrement et d'immatriculation des Exploitations Agricoles Familiales et des Entreprises Agricoles à l'APCAM et dans les CRA ;
- l'accompagnement de 13 organisations interprofessionnelles pour le démarrage effectif de leurs activités et la poursuite de l'actualisation du répertoire des OPA ;
- la participation de la profession Agricole aux foires de Paris (SIA), Rennes (SPACE) et Abidjan (SARA) et l'organisation du SIAGRI de Bamako, de la Journée du Paysan, des Journées du Lait, de la Femme Rurale, de la Bourse Nationale aux Céréales et du lancement de la Campagne Agricole 2018/2019.

Dans l'objectif de mieux enrichir les prochaines revues et de réaliser un diagnostic plus approfondi du secteur agricole, il est proposé d'organiser des échanges avec les différents maillons de la profession agricole (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers, femmes rurales, jeunes ruraux). Les conclusions des rencontres permettront d'alimenter le document de la revue sectorielle.

Difficultés. Elles se présentent comme suit :

- la réduction de la subvention allouée à l'APCAM par le budget d'Etat ;
- la réduction des budgets des projets concourant à la mise en œuvre des activités ;

4.1.2. La Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER)

La Fédération Nationale des Femmes Rurales du Mali (FENAFER), est une organisation professionnelle agricole à caractère associatif, apolitique et non confessionnelle, jouissant d'une personnalité morale, de droit privé malien régie par la loi n°04-038 du 3 août 2004 en République du Mali.

Les activités réalisées au titre de l'année 2017 se résument comme suit :

- la participation aux comités de pilotage, au conseil supérieur de l'Agriculture, à la journée internationale de l'alimentation, aux foires SIAGRI, FABAMA, Salon de Paris, Salon d'Abidjan, bourse des semences, bourse des céréales, etc., aux ateliers, aux réunions au niveau national, régional, local et communal, au forum régional du FIDA
- l'organisation des ateliers nationaux de formations (sur les plaidoyers, le foncier Agricole, les changements climatiques et l'entrepreneuriat féminin, les techniques de production et de transformation) et de la journée internationale de la femme rurale ;
- l'élaboration du plan stratégique de la FENAFER et de son plan d'action ;
- la signature d'une convention entre la FENAFER et le projet FARM dans le cadre du renforcement des capacités des organisations des femmes rurales ;
- la célébration de la Journée internationale de la Jeune fille.

Perspectives 2018

- équipement de la salle de réunion ;
- mettre à la disposition de la FENAFER un secrétariat général et des conseillers techniques à l'image des CRA ;
- doter la FENAFER de moyens de déplacement ;
- organiser des sessions de sensibilisation des membres sur les changements climatiques ;
- former des membres sur les rôles et responsabilités ;
- organiser une table ronde des PTF sur le plan d'action de la FENAFER en vue du financement de ses projets ;
- organiser des visites d'échanges d'expériences (stations de recherche, voyages d'étude) ;
- acquérir un siège à toutes les ASPROFER ;
- élaborer le répertoire des OP de femmes rurales.

4.1.3. Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali (FENAJER-MALI)

Les jeunes représentent près de 2/3 de la population totale du pays, avec un capital insuffisamment exploités. Les plus hautes autorités du pays ont fait de la question de la jeunesse une priorité en matière de politique de développement et de lutte contre la pauvreté.

Au titre de l'année 2017, la Fédération Nationale des jeunes Ruraux du Mali (FENAJER-Mali), a réalisé les activités suivantes :

- participation aux ateliers et séminaires, comités de pilotage, aux foires et salons au Mali, en Afrique, etc., aux activités du projet FIER, du projet FARM, au conseil supérieur de l'Agriculture, du programme de micro finance rural (PMR), de la CNOP, du SP/LOA, à la journée paysanne, à la bourse de céréales de Ségou, etc. ;
- diffusion des nouvelles technologies financées par le projet WAAP à Banakoroni, Sénou ;
- organisation des réunions trimestrielles de la FENAJER ;
- élaboration d'un plan d'action de la FENAJER ;
- signature de convention avec le PASSIP/GIZ et la FAO ;
- recrutement d'un coordinateur technique dans le cadre du partenariat PASSIP/GIZ ;
- acquisition d'équipements informatiques ;
- distribution de 500 kg de maïs, 500 kg de riz aux jeunes de la région de Ségou ;
- signature d'un Protocole de partenariat avec le Conseil national de la Jeunesse ;
- organisation d'émissions radio sur le rôle et les missions de la FENAJER-Mali et d'un forum sur la sécurité alimentaire à Ségou avec AGRI-COM ;
- financement par le PAPAM de 679 projets pour 524 jeunes dont 272 femmes pour un coût total de 333 329 997 FCFA.

Difficultés

- manque de siège ;
- insuffisance du personnel permanent pour le bon fonctionnement de la FENAJER-Mali et ses démembrements ;
- insuffisance de ressources financières et matérielles ;
- déficit de structuration de la FENAJER-Mali au niveau décentralisé.

Perspectives

- renforcement de capacité institutionnelle de la FENAJER-Mali ;
- organiser les rencontres à tous les niveaux, pour faire l'état des lieux et connaître les préoccupations des jeunes ;
- organiser un forum national des jeunes ruraux du Mali (Emploi, contribution des jeunes au développement du secteur Agricole) ;
- formation et l'octroi des bourses sur l'entrepreneuriat Agricole des jeunes ruraux performants dans les centres de formation.

On note en conclusion que les activités réalisées et programmées par la profession Agricole sont, pour la plupart, sur financement des projets et programmes. L'engagement des Partenaires Techniques et Financiers constitue à ce titre un gage d'espoir pour le financement des activités du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali. Un appui particulier aux CRA du Nord devrait être mis en place dans le programme d'urgence du Président de la République.

4.2. REVUE DES PROJETS/PROGRAMMES AGRICOLES

La Revue des projets/programmes a pour objectif de faire le point de la mise en œuvre des projets/programmes, formuler des recommandations en vue de la bonne exécution des activités et fournir aux décideurs des informations actualisées sur le portefeuille du Secteur Développement Rural.

Les contraintes et les perspectives sont également identifiées par la revue et des propositions d'amélioration sont formulées par les acteurs à l'adresse des décideurs.

4.2.1. L'état d'exécution des Projets/programmes

Le portefeuille du SDR comporte **91** projets et programmes dont **80** en exécution et **11** en préparation. Sur l'ensemble des projets répertoriés, **63** sont rattachés au MA (69,2%) ; **22** au MEP (24,17%) et **6** au CSA(6,6%).

Le volume des financements acquis cumulés est de **851,398 milliards FCFA** et le décaissement cumulé est de 445,579 milliards de **FCFA**, soit un taux de décaissement cumulé de **52,34%**.

On rappelle qu'en 2016, la revue a porté sur **97** projets et le financement cumulé était de **820,925 milliards FCFA**.

Il apparaît alors une baisse du nombre de projets (**-3%**) tandis que le financement cumulé a augmenté de **3,7%**.

La situation générale des Projets et Programmes du SDR au 31/12/2017 est présentée dans le tableau n°3.

Tableau 3 : Synthèse générale des financements des projets/programmes

	Nbre P/P	Financement Acquis cumulés 31/12/2017 (en millions de FCFA)			Décaissements cumulés 31/12/2017 (en millions de FCFA)			Taux cumulés 31/12/2017		
		Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total
Ministère de l'Agriculture										
Projet en exécution	56	138 966	502 376	641 342	88 116	277 555	365 671	63,41%	55,25%	57,02%
Projet en préparation	7	7 395	15 934	23 329	1 227	0	1 227	16,59%	0,00%	5,26%
Total MA	63	146 361	518 310	664 671	89 343	277 555	366 898	61,04%	53,55%	55,20%
Ministère de l'Elevage et de la Pêche										
Projet en exécution	19	31 620	58 331	89 951	23 054	20 442	43 496	72,91%	35,05%	48,35%
Projet en préparation	3	4 987	42 286	47 273	150	0	150	3,01%	0,00%	0,32%
Total MEP	22	36 607	100 617	137 224	23 204	20 442	43 646	63,39%	20,32%	31,81%
Commissariat à la sécurité alimentaire										
Projet en exécution	5	39 439	9 814	49 253	31 895	3 141	35 036	80,87%	32,01%	71,13%
Projet en préparation	1	250	0	250	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total CSA	6	39 689	9 814	49 503	31 895	3 141	35 036	80,36%	32,01%	70,78%
TOTAL SDR										
Projet en exécution	80	210 025	570 521	780 546	143 064	301 138	444 202	68,12%	52,78%	56,91%
Projet en préparation	11	12 632	58 220	70 852	1 377	0	1 377	10,90%	0,00%	1,94%
Total Global SDR	91	222 657	628 741	851 398	144 441	301 138	445 579	64,87%	47,90%	52,34%

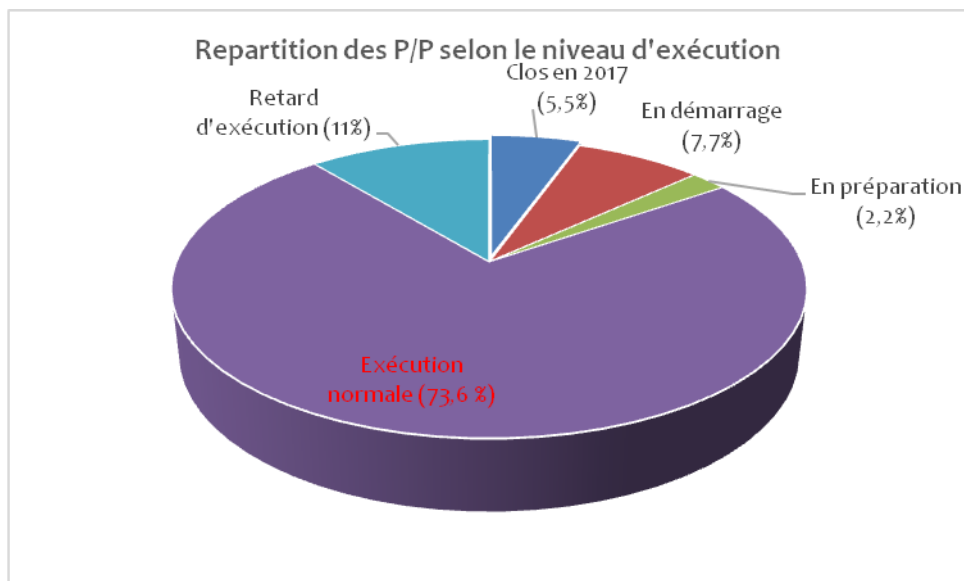


Figure 1 : répartition par département des P/P selon leur niveau d'exécution

Sur les **91 P/P** du portefeuille du SDR, **74%** des projets sont en exécution normale et **6%** ont pris fin au 31/12/2017, ce qui explique la chute du nombre de projets par rapport à l'exercice précédent (**97 P/P**) et du volume du financement acquis.

Un nombre assez important de P/P (**10**), soit **11%** du portefeuille du SDR, connaît des difficultés de mise en œuvre ayant entraîné des retards plus ou moins importants ; la majorité de ces P/P (**90%**) sont du Ministère de l'Agriculture.

4.2.2. L'évolution des financements acquis de 2014 à 2017

Le volume des financements du Secteur est passé de **818,45 milliards** de FCFA environ en 2014 à **851,398 milliards** de FCFA en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de **3,7%** environ. On note que l'année 2016 avait connu une baisse de financement (**11%**).

Les 74% du portefeuille des projets et programmes sont assurés par le financement extérieur (prêts 58% et subventions 16%).

L'engagement de l'Etat à travers le BSI est de 26% du volume total. (Voir graphique 1).

Au plan de l'âge, on note que 22 projets/programmes (**24,2%**) ont 6 à 10 ans et 27 projets (**29,7%**) ont 3 à 5 ans ; les plus jeunes (**36,3%**) ont entre 1 et 2 ans et 09 projets (**10%**) ont plus de 10 ans. La moyenne d'âge des **89** projets est de **5 ans**.

Des efforts ont été consentis pour mettre fin aux vieux projets au cours des trois (03) dernières années. Toutefois, ces efforts doivent se poursuivre pour assainir davantage le portefeuille et le rajeunir.

Au 31 Décembre 2017, les projets et programmes revus enregistrent un décaissement cumulé de **445,579 milliards** de FCFA, soit un taux global de décaissement de **52,34%** du financement acquis cumulé. Le taux de décaissement du financement intérieur est de **64,87%**.

Le volume du décaissement intérieur est de **144,441 milliards FCFA** et celui de l'extérieur est de **301,138 milliards de FCFA**. Le taux de décaissement global du SDR est resté au même niveau (**52%**) entre 2016 et 2017. Le décaissement pour le financement intérieur est passé de **59%** en 2016 à **65%** en 2017 ; celui du financement extérieur est passé de **50%** à **48%**.

Figure 2 et 3 ; Répartition du portefeuille par type de financement et âge des projets et programmes

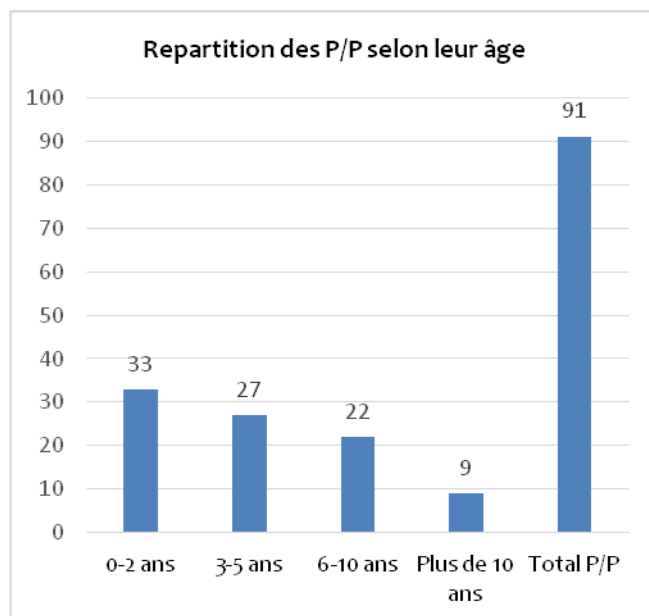
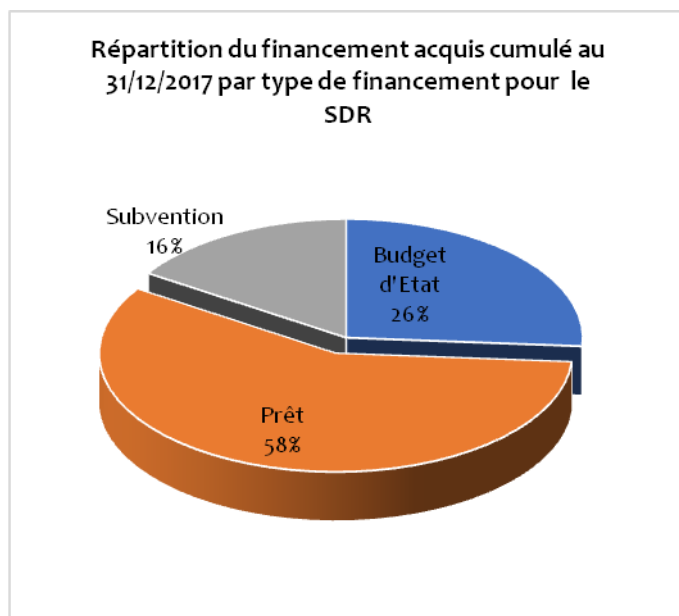


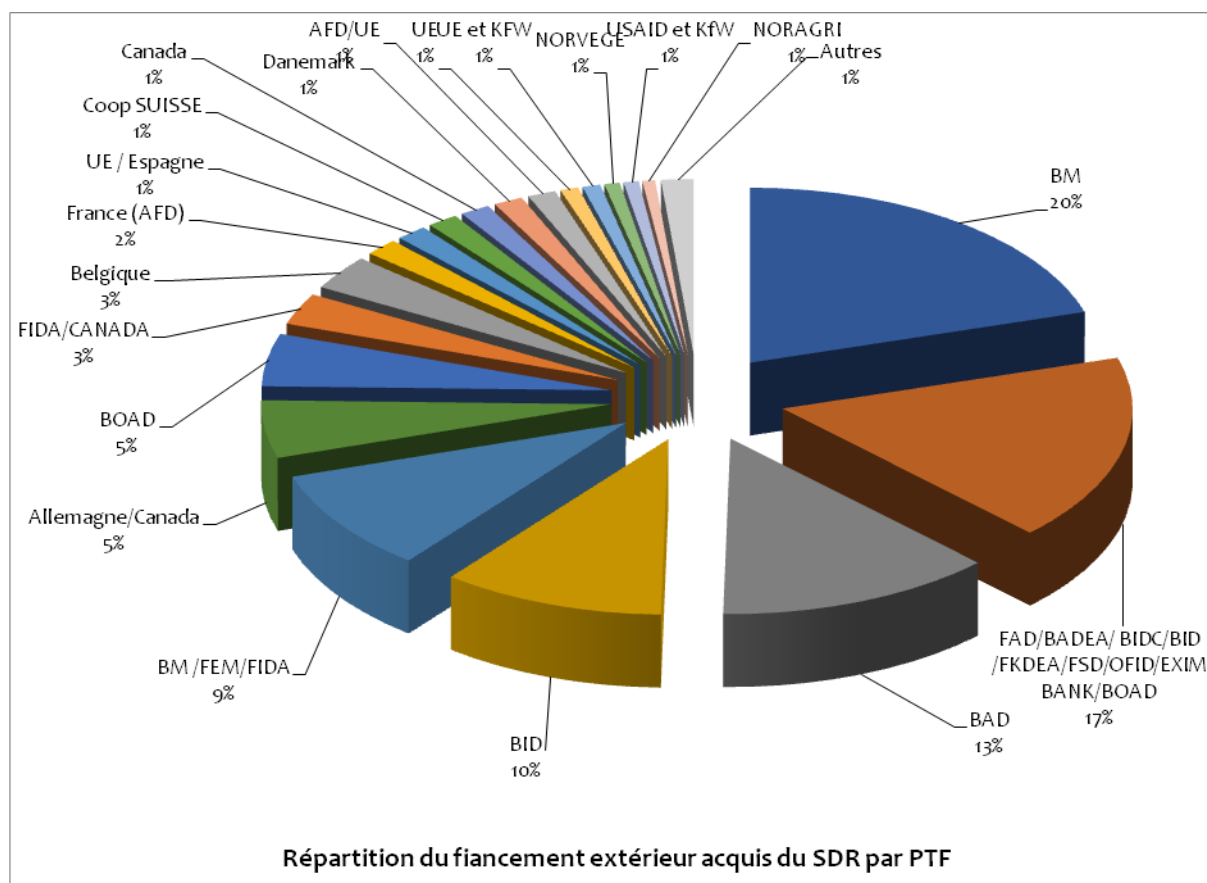
Figure 2 : Répartition du portefeuille par type de financement

Figure 3 : Répartition des P/P du SDR par âge au 31/12/2017

Le secteur développement rural est financé par trente-trois (33) partenaires techniques et financiers pour un montant total acquis extérieur de **628,741 milliards de FCFA**.

La Banque Mondiale, à travers ses différents guichets, arrive en tête des partenaires financiers multilatéraux du secteur avec **127,711 milliards de FCFA**, soit **20%** du financement total acquis au niveau du secteur au 31/12/2017 ; elle est suivie de la Banque Africaine de Développement avec **80,6 milliards de FCFA**, soit **13%** et de la Banque Islamique de Développement avec **64,8 milliards de FCFA**, soit **10%**.

Figure 4 : Répartition par rang des partenaires



4.2.3. Les résultats /effets produits

La mise en œuvre des Projets et Programmes a permis de :

- ✚ réaliser les investissements (agro-pastoraux, hydro-agricoles et équipements) tendant à améliorer la production et la productivité agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et l'amélioration des revenus. Le niveau actuel atteint par les productions céréalières et cotonnières est, en partie dû, aux appuis apportés par les projets/programmes (appui conseil, appuis en intrants, etc.) ;
- ✚ renforcer les capacités des agents d'appui, des producteurs et faciliter l'accès des usagers à l'information ;
- ✚ obtenir un bilan céréalier excédentaire, ce qui se traduit par la disponibilité des produits alimentaires dans le pays en toute période et les possibilités pour les producteurs d'en exporter.

Par ailleurs, grâce à la contribution des projets/programmes les objectifs du CREDD (promouvoir une agriculture intensive, diversifiée et durable, optimiser le potentiel de développement de l'élevage, accompagner le développement du sous-secteur de la pêche, garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables, etc.) sont en voie d'être atteints :

- ✚ les productions céréalières de la campagne 2017/2018 sont supérieures à celle de la campagne 2016/2017 de 5% (9 295 974 tonnes contre 8 849 555 tonnes) ;
- ✚ un excédent céréalier de 3 811 000 tonnes a été dégagé malgré une pluviométrie faible et mal répartie dans le temps et dans l'espace ;
- ✚ la production de coton graine a enregistré un record en 2017, soit 728 500 tonnes contre 647 300 tonnes ;
- ✚ les productions de viande et de lait ont aussi enregistré une augmentation sensible au cours de l'année 2017 (71 900 tonnes de viande rouge contrôlées et 6 450 tonnes de lait).

En résumé, on retient que la 18^{ème} revue des P/P du SDR a porté sur 91 projets et programmes dont 80 en exécution et 11 en préparation pour un financement total acquis de 851,398 milliards de FCFA au 31 Décembre 2017.

Le volume du portefeuille du Secteur a augmenté de **3,7%** par rapport à la revue précédente. L'âge moyen des P/P est resté pratiquement le même (5 ans) par rapport à la 17^{ème} revue.

De façon générale, les projets décaissent mieux sur les financements intérieurs (**65%**) que sur les financements extérieurs (**48%**). Le taux de décaissement global des **91** projets est de **52,34%**.

Le début d'exécution de la recommandation relative à la faiblesse des taux de décaissement a déjà identifié des facteurs ; les analyses vont se poursuivre en 2018 pour réaliser un diagnostic approfondi du problème et formuler des mesures fortes à l'intention des acteurs.

Les contraintes et propositions de solutions

Les contraintes à la bonne marche des projets/programmes se résument comme suit :

- la lourdeur dans la mobilisation des ressources extérieures et la passation des marchés (une note explicative sur les causes de la faiblesse des taux de décaissement des projets/programmes Agricoles a été produite par la CPS/SDR) ;
- l'insuffisance d'allocation budgétaire pour le suivi/évaluation des projets/programmes. A ce jour, le MENOR est appliqué sur 5 projets/programmes par an, ce qui reste insuffisant pour tirer des conclusions approfondies sur la qualité des projets/programmes ;
- la mise en œuvre par plusieurs gestionnaires des projets des activités de suivi-évaluation externe sans l'implication de la CPS/SDR ;
- l'information auprès de certains PTF, notamment en ce qui concerne les dépenses effectuées directement par eux n'est pas facilement accessible ;
- la faiblesse au niveau du remplissage des fiches trimestrielles de suivi du Budget Spécial d'Investissement (BSI) et des fiches de suivi des projets (revue annuelle) ;
- les faibles capacités techniques et managériales de certaines entreprises attributaires des marchés ;
- le contexte sécuritaire peu favorable à l'exécution et au suivi des projets/programmes et des politiques dans certaines localités.

Les solutions proposées :

- Allouer à la CPS/SDR les ressources budgétaires conséquentes pour assurer correctement le suivi et l'évaluation des projets (Etat, projets/programmes, PTF, etc.) ;
- Améliorer les procédures de mobilisation des ressources financières (intérieures et notamment extérieures) ;
- Impliquer davantage la CPS/SDR dans les négociations et la formulation des projets, la mobilisation des ressources et la tenue des organes de suivi (Conseils d'Administration, Comités de pilotage, Comités de surveillance, etc.) ;

- Rationaliser les délais de traitement des dossiers en établissant un chronogramme engageant les deux parties (Gouvernement/PTF) ;
- Renforcer les capacités des Gestionnaires des projets en matière de procédures de passation des marchés et des procédures de décaissement ;
- Attribuer les marchés aux entreprises et Bureaux professionnels sur le plan technique, financier et managérial.

Les recommandations

Au terme de la revue des projets/programmes Agricoles, les recommandations suivantes ont été formulées à l'attention des acteurs :

1. S'investir davantage dans l'élaboration de nouveaux projets d'investissements pour le secteur Agricole et attirer les partenaires multilatéraux et bilatéraux. Il s'agit, pour les départements concernés, de rajeunir le portefeuille des projets du secteur (CPS/SDR et autres Directions centrales) ;
2. Envisager la possibilité de créer une banque de données des projets à la CPS/SDR alimentée par les différentes structures du SDR (CPS/SDR et autres Directions centrales) ;
3. Améliorer le système de suivi interne et externe des projets par l'application des outils du Dispositif de Suivi-Evaluation du Secteur Développement Rural (CPS/SDR et P/P) ;
4. Renforcer les activités de suivis et de supervision par les services centraux et les tutelles des projets (Ministères en charge du Secteur Agricole) ;
5. Allouer à la CPS/SDR les ressources budgétaires conséquentes pour assurer correctement le suivi et l'évaluation des projets (Etat, projets/programmes, PTF, etc.) ;
6. Renforcer la collaboration entre la CPS/SDR et les gestionnaires des projets en vue de faciliter la remontée à temps des informations.

4.3. Résultats de la campagne Agricole 2017/2018

La campagne Agricole 2017/2018 a été caractérisée par la faiblesse et la mauvaise répartition des pluies. Cependant, des actions vigoureuses et concrètes ont été posées par les départements en charge du Secteur du Développement Rural pour exécuter le plan de campagne agricole, améliorer les rendements et les productions Agricoles. Il s'agit, entre autres, de la mise en valeur de nouvelles terres aménagées, de la mise en place à temps des intrants subventionnés de qualité, de l'utilisation des semences certifiées, de l'opérationnalisation du programme pilote des tracteurs, de la diffusion de nouvelles technologies Agricoles, de l'approvisionnement des éleveurs en semences fourragères, de la réalisation des infrastructures animales, halieutiques et aquacoles ainsi que de la maîtrise des différentes épizooties.

La combinaison de ces facteurs a permis d'obtenir les résultats ci-après :

- **Productions végétales :**
 - **9 295 974 tonnes** toutes céréales confondues et un excédent de **3 811 400 tonnes** ;
 - **487 430 tonnes** d'arachide ;
 - **204 048 tonnes** de niébé ;
 - **236 700 tonnes** de pomme de terre ;
 - **97 920 tonnes** d'Anacarde ;
 - **751 400 tonnes** de mangues.

L'analyse de la série statistique de la CPS/SDR a montré que la production céréalière est passée de **6 674 427 tonnes** en 2012/2013 à **9 295 974 tonnes** en 2017/2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ **8%**. Les superficies sont passées de **4 355 950 ha** en 2012/2013 à **5 798 064 ha** en 2017/2018, soit un taux d'accroissement moyen annuel de **5,3%**.

La production céréalière nationale enregistre un accroissement global de 28% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes et de 5 % par rapport à 2016/2017.

Une analyse par culture montre cependant que ces accroissements sont essentiellement soutenus de façon régulière par le maïs et quelque fois par le riz. En effet, le sorgho et le mil enregistrent des évolutions en dents de scies avec une tendance à la baisse.

Tableau 4 : Evolution de la production céréalière de 2012/2013 à 2017/2018

Cultures	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
Campagnes							
2012/2013	1 212 440	1 772 275	1 914 867	1 713 736	21 038	40 071	6 674 427
2013/2014	819 605	1 152 331	2 211 920	1 502 717	27 430	22 090	5 736 093
2014/2015	1 271 880	1 715 044	2 166 830	1 744 026	45 668	37 284	6 980 732
2015/2016	1 864 301	1 527 456	2 331 053	2 276 036	35 756	20 294	8 054 896
2016/2017	1 806 559	1 393 826	2 780 905	2 811 385	40 137	16 740	8 849 551
Moyenne de 2012/2013 à 2016/2017	1 394 957	1 512 186	2 281 115	2 009 580	34 006	27 296	7 259 140
Prévision 2017/2018	1 617 472	1 475 233	2 920 877	3 433 529	28 015	39 172	9 514 298
Production 2017/2018	1 492 650	1 423 358	2 707 557	3 598 205	28 015	46 189	9 295 974
Variation moyenne de 12/13 à 16/17 (%)	7	-6	19	79	-18	69	28
Variation à la campagne 16/17 (%)	-17	2	-3	28	-30	176	5,04
Objectifs de production 2017/2018	2 114 670	1 704 506	3 017 410	2 914 001	28 015	41 967	9 820 569
Variation par rapport aux prévisions	-8	-4	-7	5	0	18	-2

Le taux d'accroissement des productions est largement supérieur à celui des superficies emblavées, ceci dénote la tendance à l'intensification et à l'amélioration de la productivité, la vision développée par les responsables en charge de l'Agriculture et de l'Elevage/Pêche.

Le bilan céréalier, établi sur la base des résultats de l'EAC et des normes de consommation de la FAO, dégage un excédent de **3 811 400 tonnes** dont **466 100 tonnes** de riz destiné au marché.

Malgré les excédents céréaliers dégagés, les populations des bassins de production durement affectés par les aléas climatiques (bande sahélienne et zone d'insécurité) enregistrent des besoins en appuis alimentaires selon le CSA.

Le problème fondamental que vit le Mali porte sur la gestion des excédents, leur accessibilité, la porosité des frontières, l'évolution dans un marché ouvert. Des études méritent d'être réalisées sur ce paradoxe afin que les productions céréalières du pays soient disponibles et accessibles sur toute l'étendue du territoire national.

On rappelle que les excédents céréaliers des 5 dernières années sont passé de **868 810 tonnes** en 2013/2014 à **3 811 400 tonnes** en 2017/2018, soit une augmentation moyenne annuelle de **588 518 tonnes** et un taux d'accroissement moyen de **34,4%**.

La production du coton graine est estimée à **728 500 tonnes** en 2017 contre **449 646 tonnes** en 2012, soit, une augmentation de **62%**. De 2014 à 2016, la production a été respectivement de **548 696 tonnes**, **513 536 tonnes** et **647 000 tonnes**. Le taux d'accroissement annuel moyen pour la période de 2012 à 2017 est de **8,4%**.

Les recettes générées par le coton au cours de la campagne agricole 2017/2018 sont de **186 milliards FCFA** contre **165 milliards FCFA** en 2016/2017. Le revenu net payé aux producteurs est de **100 milliards FCFA** en 2017/2018 contre **90,7 milliards FCFA** en 2016/2017 (source : CMDT).

• **Productions animales, halieutiques et aquacoles :**

- **71 900 tonnes** de viande rouge contrôlées ;
- **6 450 tonnes** de lait collecté ;
- **14 194 vaches** inséminées ;
- **386 080 900** d'œufs ;
- **3 914,22 tonnes** de poisson ;
- **377 349** pièces de cuirs verts et **1 265 573** pièces de peaux ovines et caprines vertes ;
- **36 265 564** têtes d'animaux vaccinés.

La production de viande est passée de **51 559 tonnes** en 2013 contre **76 294 tonnes** en 2017, soit un taux d'accroissement moyen sur les cinq (05) dernières années de **6,48%**.

La production de lait est passée de **1 641 788 tonnes** en 2013 à **1 954 021 tonnes**, soit un taux d'accroissement moyen sur les cinq (05) dernières années de **3%**.

Tableau 5 : Evolution de la production de viande sur la période 2013/2017

Période	Quantité Viande produite en Tonne
2013	51 559
2014	54 511
2015	62 420
2016	73 265
2017	76 294
Taux moyen	6,48%

Tableau 6 : Evolution de la production de lait sur la période 2013/2017

Période	Quantité Lait produite en Tonne
2013	1 641 788
2014	1 755 722
2015	1 773 586
2016	1 816 094
2017	1 954 021
Taux moyen	3%

Propositions

- Réaliser une étude approfondie sur les problèmes de commercialisation des céréales au Mali
- Elaborer et financer sur le BSI des programmes de transformation/conservation des produits Agricoles.

4.4. Revue des Dépenses Publiques Agricoles

L'agriculture malienne est relativement bien soutenue par le Gouvernement et les PTF. Ainsi, les Dépenses Publiques Agricoles (DPA) ont plus que doublé entre le début des années 2000 et ces dernières années.

L'engagement de Maputo portant sur l'affectation d'au moins 10% du budget national au secteur agricole a été respecté sur l'ensemble de la période.

En effet, la part de l'Agriculture dans les dépenses publiques totales est l'une des plus élevées en Afrique et atteint **12%** en moyenne sur la période 2010/2016. Cet important soutien public correspond par ailleurs à une période de forte croissance Agricole qui s'est élevée à **11%** en moyenne par an.

Toutefois, la répartition de ces dépenses par sous-secteur reste fortement déséquilibrée. Le sous-secteur de la production végétale concentre l'essentiel des dépenses publiques Agricoles par rapport à l'élevage qui a une forte contribution à la valeur ajoutée agricole.

La désagrégation des dépenses par fonction révèle une orientation productiviste des interventions publiques dans le secteur agricole. Seulement **10%** des dépenses Agricoles sont consacrées au développement des chaînes de valeur.

Un fort taux d'exécution financière est observé pour tous les types de dépense, à l'exception notable des investissements sur ressources externes. Pour ces derniers, le taux d'exécution avoisine les **60%**. Le faible alignement des partenaires au développement sur les procédures nationales, la faible harmonisation des procédures entre les partenaires ainsi que l'insuffisance des capacités nationales de coordination et de synergie entre les différents projets expliquent cette relative contre-performance de l'exécution des dépenses publiques dans le secteur Agricole.

Concernant les modalités de l'action publique au profit de l'Agriculture, on note la persistance de l'approche projet encore mise en œuvre par les partenaires au développement en parallèle des administrations étatiques et territoriales. Cela limite dès lors l'appropriation, la capitalisation et la durabilité des investissements réalisés et ne favorise pas la mise en œuvre de l'approche PASSDR développée plus haut.

4.5. Nouvelles technologies Agricoles générées par la recherche et niveau d'utilisation par les producteurs (source : IER)

Au cours de l'année 2017, les technologies suivantes ont été générées.

▪ PRODUCTIONS VEGETALES

Pour le programme coton, les variétés NTA L80, NTA L88, NTA MS338 et NTA 178 ont été introduites.

En 2017, les activités ont porté sur :

- mise au point par l'IER et ses partenaires des variétés NTA Ms 334 et BRS 293 ;
- évaluation de l'efficacité agronomique de nouvelles formules d'engrais enrichis en calcium et en magnésium (quatre formules de complexes coton enrichies en calcium et ou magnésium 14-18-18-5S+1B+2,5CaO ; 15-10-20+5S+1B+3,5MgO ; 15-15-15+5S+1B+2,5MgO+2,5 CaO ; 15-10-20+5S+1B+2,5MgO+2CaO) qui sont comparées au témoin vulgarisé (14-1-18+6S+1B) en station et en milieu paysan ;
- insertion de couverture dans les systèmes de culture (cas du maïs + mucuna) ;

- effet du semis direct sous couverture végétale sur le rendement du cotonnier (plante de couverture sur coton BRS-293) ;
- effet de la réduction et/ou de la suppression de la fertilisation azotée de couverture sur le rendement du coton après une culture de niébé, meilleur rendement avec NTA-MS 334 (2 418kg/ha) et NTA L100 avec (2 115kg/ha).

Pour le programme mil, les résultats enregistrés sont les suivants :

- test de pré vulgarisation (les variétés hybrides Toroniou HTC aristé et Maiwa) sont adaptés avec un rendement de (1 110 kg/ha).

Pour le programme niébé, les résultats sont les suivants :

- évaluation de la réponse de différentes variétés de niébé à un engrais minimal phosphaté et les effets résiduels sur la fertilité du sol dans des exploitations agricoles du cercle de Bla avec un rendement graine de niébé de (1 760kg/ha) ne dépend pas de la variété ;
- l'accroissement du rendement mil par précédent niébé : 29% pour cinzana télimani (CZ11-94-5C), 32% pour korobalen (IT 89KD-374) et 36% pour gana shôni (CZ1-94-23-2).

Pour le riz de bas fond, les résultats obtenus sont les suivants :

- sélection et amélioration variétale : 4 variétés DKA-M7, DKA30, DKA31, et Kolondiéba ont été introduites en zone office riz Mopti et Ségou ;
- les variétés DKA-M13, KADIA24, KOLONDIÉBA, ARICA3 et DKA-M ont été homologuées, ainsi que les variétés pluviales CNAX3031-78-2-1-1 et DKA-P28.

Pour la pratique de la gestion intégrée de la fertilité des sols, les résultats obtenus sont les suivants :

- en terme d'unité fertilisante, l'optimum de rendement est atteint avec la dose de 100kg/ha d'urée+55 kg/ha TSP + 25kg/ha KCl ;
- dans le cadre de la réponse des variétés à la fertilisation minérale, le rendement maximal de paddy est atteint avec l'utilisation de la dose de 160kg/ha d'urée+85 kg/ha TSP+40 KG/ha kCl.

Pour la gestion durable de termites et de la cécidomyie africaine du riz dans les zones sud et centre du Mali, les techniques d'application de la cendre et du sel de cuisine à l'apparition des insectes sont appliquées.

Pour le développement d'options d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes du changement climatique sur la riziculture pluviale féminine pour l'amélioration du revenu des populations rurales et de la sécurité alimentaire : Les stratégies traditionnelles sont les prières et l'exode rural. L'entraide, la confection des petits barrages et digues, les variétés améliorées, la culture maraîchère, les cordons pierreux et le reboisement.

Pour le programme riz irrigué, les résultats suivants sont enregistrés :

- **amélioration variétale** (diffusion à Niono et San ouest de variétés de riz hybride SWARNA2 ; trois variétés tolérantes au froid ARICA 9, ARICA 10, NENEKALA ; trois variétés tolérantes au bacterial blight : NIO1-12-62-1, NIO 1 -39-15-1, NIO2-19-30-1) ;
- **agronomie** : L'étude de l'impact de la double culture de riz sur la fertilité des sols en zone office du Niger a montré que :

- i) l'utilisation des engrais minéraux sans le recyclage des résidus organiques provoque une baisse des éléments minéraux (P, K) et conséquemment, celle du rendement avec le temps ;
- ii) La double, voire la triple culture est possible et permet, dans une large mesure de maintenir, voire améliorer la fertilité des sols au profit de la double culture dans le cas du recyclage des résidus de récolte.

- **l'adaptation de la riziculture de submersion- libres aux changements climatiques dans les régions nord du Mali** : Les techniques utilisées sont : le décalage des opérations culturales, l'irrigation d'appoint, la diversification des cultures, le double labour, le double désherbage, l'apport de fumure organique, l'utilisation des variétés améliorées et le traitement phytosanitaire.

- **Le placement profond de l'urée.**

▪ PROGRAMME FRUITS ET LEGUMES

Au compte de la gestion intégrée de *Ralstonia solanaceum* (Smith) Yabuuchi et al, dans le contexte de l'augmentation des risques phytosanitaire liés aux changements climatiques :

Les variétés de tomate Mongal, Caraïbo, Floradade et Buffalo sont tolérantes aux bactéries ;

Les variétés de pomme de terre : Spunta, Claustar, Atlas, Safrane et Montecarlo ont montré une bonne résistance au flétrissement bactérien.

▪ DOMAINE DES PRODUCTIONS ANIMALES

Pour le programme bovin, les travaux ont porté sur :

- l'adaptation de l'agriculture et de l'élevage au changement climatique : évaluation du comportement des dromadaires en zone sahéenne et subhumide au Mali. Il ressort de cette étude, que le dromadaire se comporte bien dans les deux zones ;
- la production de cultures fourragères au cours de la campagne agricole 2015/2016 : rendement maïs grains de l'innovation association de maïs et de mucuna, culture pure mucuna.

Pour le programme petit ruminant :

- la caractérisation et l'amélioration de la race de mouton Balibali au Mali. Le Balibali se comporte bien au Mali ;
- l'identification et le suivi des génotypes de chèvres Guéra pour la production de lait dans les zones de diffusion au Mali (1,1litre/tête).

Programme volaille : la diffusion du wassachè.

Mise au point de tables de composition chimique et de valeur alimentaire des fourrages et concentrés utilisés dans l'alimentation du bétail au Mali : 111 échantillons d'aliments ont fait l'objet de cette étude.

Valorisation de cassia tora dans l'alimentation animale : la possibilité de substituer le tourteau de coton par la graine de cassia tora à raison de 50% dans l'alimentation des poulets de chair.

hache paille pour améliorer l'alimentation des ruminants : introduction de 3 types de hache paille chez les agropasteurs 60 à 240kg de paille hachées par heures.

▪ DOMAINE DES PRODUCTIONS FORESTIERES

Pour le programme ressources forestières : les travaux ont porté sur :

- la recherche action basée sur les arbres oléagineux locaux pour la production d'huile en Afrique de l'ouest : *Carapa procera* (identification de 3 types de fruits, 3 types de graines et 6 types de feuilles) ;
 - la caractérisation et l'introduction du matériel végétal performant de *Pterocarpus erinaceus* pour la production de fourrage dans les systèmes de production dans la région de Sikasso ;
 - l'introduction de cultures fourragères ligneuses et herbacées dans les systèmes de production en zone Mali Sud (*Combretum aculeatum*, *Brachiaaria ruziziensis*, *Stylosanthes hamata* et *Ziziphus mauritaana*) ;
 - les plantes pesticides pour le coton biologique, le bien-être et la biodiversité : Baga, Woroto, l'ail, Kobi, Zeguene contre les mouches blanches, les jassides, les pucerons et les chenilles de lépidoptères.
- **SYSTEME DE PRODUCTION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ECONOMIE DES FILIERES**

Pour le système de production et gestion des ressources naturelles, les résultats ont porté sur :

- le test de matériels agricoles adaptés aux opérations d'installation, de récolte et de post récolte du riz en zone ON (le semoir philippin, faucheuses motorisées) ;
- l'optimisation des recommandations d'engrais en Afrique ;
- l'adjonction du soufre et des oligoéléments (Zn, B, Mg) permet une augmentation de rendement de plus de 60% par rapport aux traitements de même niveau de NPK pour le riz irrigué (kogoni 91-1).

4.6. Revue du rapport biennal de Malabo

Les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine (UA) ont adopté la déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture à Malabo (Guinée Equatoriale). La déclaration de Malabo fixe la vision 2025 de l'Afrique pour l'Agriculture qui est mise en œuvre dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en tant qu'instrument de réalisation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Afrique.

Entre autres engagements, on note la responsabilité mutuelle par rapport aux résultats et actions en conduisant un processus d'examen biennal sur l'Agriculture relatif à la surveillance, au suivi et à l'établissement de rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la déclaration de Malabo.

Cet engagement traduit une volonté politique plus forte des dirigeants de l'Union Africaine de réaliser efficacement la croissance et la transformation Agricoles sur le continent d'ici 2025 et ainsi améliorer les conditions de vie des populations et assurer une prospérité partagée au profit des citoyens africains.

Par conséquent, la Commission de l'Union Africaine et l'Agence du NEPAD, de concert avec les Communautés Economiques Régionales (CER) et les Etats membres, en collaboration avec les partenaires, ont conçu pour la première fois, **i**) un mécanisme biennal de production de rapports, **ii**) créé un groupe d'experts techniques pour la revue biennale, **iii**) contribué à renforcer la culture de la responsabilité mutuelle et **iv**) élaboré le « Rapport d'Examen Biennal Inaugural sur la Mise en Œuvre de la Déclaration de Malabo ».

Les sept (07) engagements de Malabo ont été traduits en sept (07) domaines thématiques de performance : **i**) le réengagement aux principes et valeurs du processus du PDDA ; **ii**) le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture ; **iii**) l'éradication de la faim en

Afrique d'ici 2025 ; **iv**) la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et à une transformation Agricole inclusive ; **v**) l'intensification du commerce intra-africain des produits agricoles et services connexes ; **vi**) le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes ; et **vii**) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux risques connexes ; et **viii**) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats.

Le Mali a élaboré le rapport biennal pays sur les engagements de la Déclaration de Malabo et a participé à Addis-Abeba en octobre 2017 à la rencontre de l'UA sur la validation dudit rapport dont les principales conclusions se présentent comme suit :

- Sur les quarante-sept (47) Etats-membres qui ont réalisé des avancées dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo, seuls vingt (20) dont le Mali sont sur la bonne voie pour respecter les engagements de Malabo d'ici 2025 ;
- Parmi ces vingt (20) pays qui ont obtenu la note minimale globale de **3,94** sur **10** pour pouvoir être sur la bonne voie (critère de 2017), le Mali a obtenu un score de **5,6** en ce qui concerne la mise en œuvre des sept (07) engagements de la déclaration de Malabo ;
Le Mali avec le score de **5,6** est classé deuxième en terme de performance en 2017 après le Rwanda (**6,1**).
- La note moyenne pour l'ensemble de l'Afrique, basée sur les quarante-sept (47) rapports nationaux, est de **3,62**, ce qui indique que l'UA, dans sa globalité, doit fournir des efforts pour respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA.

Les conclusions et recommandations du rapport d'examen biennal devraient donc permettre aux dirigeants de l'UA d'évaluer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2025 dans la déclaration de Malabo, puis d'approuver les actions collectives appropriées pour accélérer la croissance et la transformation de l'Agriculture.

Tableau 6 : Points marquants des 5 domaines clés de bonne performance du Mali

Domaines clés de performance	Score (%)	Cible (%)
Pour l'achèvement du processus du PDDAA.	88	100
Pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes	100	100
Croissance annuelle de la valeur ajoutée Agricole (PIB Agricole)	7,60	6
Augmentation des rendements pour les produits Agricoles prioritaires du pays	18,50	15
Augmentation de la taille des superficies irriguées par rapport à sa valeur de l'an 2000	337,60	100

Tableau 7 : Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du Mali

Domaines clés de non performance	Score (%)	Cible (%)
d'hommes et de femmes engagés dans l'Agriculture ayant accès aux services financiers	7	30
des dépenses totales de recherche Agricole par rapport au PIB Agricole	0,10	1
prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	26,20	10

augmentation de la valeur ajoutée Agricole par terre arable	<i>1,80</i>	<i>30</i>
des ménages d'Agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques	<i>2</i>	<i>30</i>

Sur la base des performances, le Mali devrait :

- investir dans les interventions dans le domaine de l'Agriculture sensible à la nutrition afin de réduire la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ;
- mettre l'accent sur l'accès des femmes aux services financiers, accroître et maintenir les crédits alloués à la recherche-développement Agricole comme l'une des stratégies visant à accroître la productivité.
- exploiter les potentialités du commerce Agricole avec le continent pour accroître le volume des échanges intra-africains de produits agricoles et de services.

Des efforts seront déployés par la CPS/SDR pour créer un cadre de concertation permettant la prise en compte des points faibles des engagements de Malabo et mieux informer l'opinion publique nationale sur les engagements de Malabo.

4.7. Etat d'exécution des Budgets programmes

Dans le cadre de la mise en application des réformes de l'UEMOA sur la budgétisation en mode programme, les ministères en charge du Secteur Développement Rural ont élaboré chacun leur plan triennal d'exécution financière 2018/2020.

Le basculement officiel en mode programme est opérationnel en 2018. Les responsables de programmes ont été nommés et plusieurs rencontres et formations ont été réalisées sur la thématique. Dans cette optique, les ministères en charge du Secteur Agricole ont préparé et sont en train d'exécuter leurs programmes qui se présentent comme suit :

Ministère de l'Agriculture (5 programmes)

- Administration générale ;
- Appui au monde rural ;
- Aménagement et Equipement Rural ;
- Recherche-Formation ;
- Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA).

Ministère de l'Elevage et de la Pêche (4 programmes)

- Administration générale ;
- Développement des productions et industries animales ;
- Développement des productions halieutiques et aquacoles ;
- Production sanitaire et santé publique vétérinaire.

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (1programme)

- Sécurité Alimentaire

Dans la perspective de réalisation de la prochaine revue sectorielle conjointe, les dispositions seront prises par la CPS/SDR pour procéder à la revue des activités en mode programme et exécutées en 2018. Pour ce faire, des rencontres de validation seront organisées avec les Directions centrales, responsables des différents programmes et des instruments d'évaluation plus adaptés seront élaborés par la CPS/SDR en collaboration avec les partenaires.

4.8. Microfinances rurales (Programme de Microfinances Rurales-PMR)

La transformation de l'Agriculture exige 5 conditions dont l'accès des producteurs aux ressources financières et foncières.

Il s'agit spécifiquement de :

- la stabilité macroéconomique et politique ;
- l'accès aux marchés pour les producteurs, y compris les services financiers ;
- l'accès des producteurs aux technologies Agricoles ;
- les producteurs sont propriétaires fonciers et d'autres moyens de production ;
- l'évolution/transfert des producteurs Agricoles vers l'industrialisation suite à l'amélioration de la productivité Agricole.

Il apparaît alors que le programme de microfinances rurales mis en place avec l'accompagnement des partenaires contribuera à la transformation de l'Agriculture au Mali ; d'où la nécessité de mieux appréhender le secteur et favoriser l'accès des producteurs aux services pour la modernisation de l'Agriculture et la gestion des aspects liés au marché.

Le présent exposé sur la thématique de la microfinance rurale s'inscrit dans ce cadre.

Selon les données fournies par le Programme de Microfinances Rurales (PMR), au titre de 2017, la contribution au financement de l'économie rurale et agricole de l'ensemble des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) est de **74 milliards** FCFA injectés dans l'économie nationale dont plus de 62% portés par les ruraux (46 milliards FCFA).

Les prêts ainsi octroyés par les SFD ont permis aux femmes et aux hommes actifs sur divers segments du développement rural de s'investir dans des activités génératrices de revenus et trouver en partie une alternative aux besoins de financement des filières Agricoles (intrants, main d'œuvre, équipements, commercialisation, transformation des produits, artisanat, transport, immobilier, restaurants, etc.).

Le nombre de bénéficiaires est estimé à **721 186** dont **403 864 hommes**, soit **56%** et **266 839 femmes**, soit **37%** et **7%** d'OPA.

Le crédit octroyé aux ruraux s'élève à **46 455 056 030 FCFA** dont **26 014 831 377 FCFA** pour les hommes, soit **56%**, **17 188 370 731 FCFA** pour les femmes, soit **37%** et **7%** aux OPA.

L'Office du Niger, la CMDT et l'OHVN sont les principales zones bénéficiaires de crédits Agricoles. L'épargne totale des ruraux s'élève à **29 973 986 215 FCFA** dont **16 785 432 280 FCFA** pour les hommes, soit **56%**, **11 090 374 900 FCFA** pour les femmes, soit **37%** et **7%** pour les OPA.

V. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE

• Evolution des productions

Comme indiqué plus haut, les productions céréalières enregistrées en 2017/2018 sont en hausse de **5%** par rapport à la campagne passée et de **28%** par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Toutefois, les prévisions n'ont été atteintes que de **97%** pour des raisons liées essentiellement à la pluviométrie et à la crue.

Les effets de l'arrêt précoce de la pluie et sa mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps ont été ressentis sur les céréales comme le mil et le riz produit dans les systèmes hors maîtrise totale de

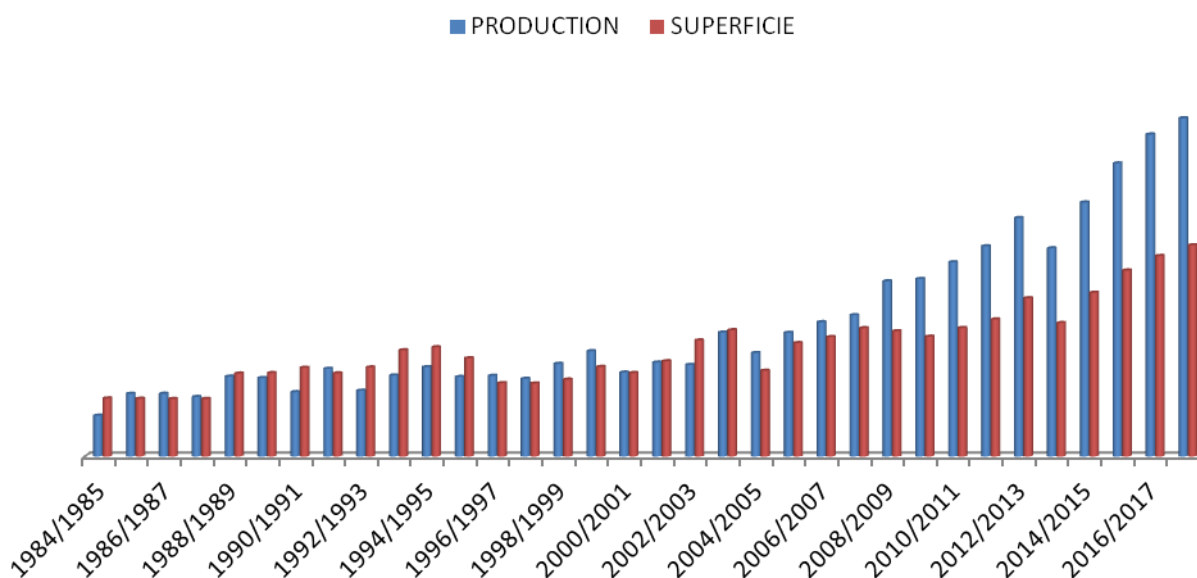
l'eau (submersion contrôlée et libre). Ceci a occasionné une baisse de 17% pour le mil et de 3% pour le riz par rapport à la campagne précédente.

L'analyse des superficies et des productions réalisées ces **30 dernières** années a révélé que le taux de croissance annuel moyen des superficies est de **4%** environ et celui des productions est de **6%**. Les taux de variation enregistrés au cours de la même période sont de **8%** pour les superficies et de **22%** pour les productions. Ces taux, illustrés par les graphiques ci-dessous, mettent en relief les efforts déployés par les différents acteurs pour l'intensification de la production agricole.

Les performances du secteur Agricole s'expliquent par les facteurs ci-après :

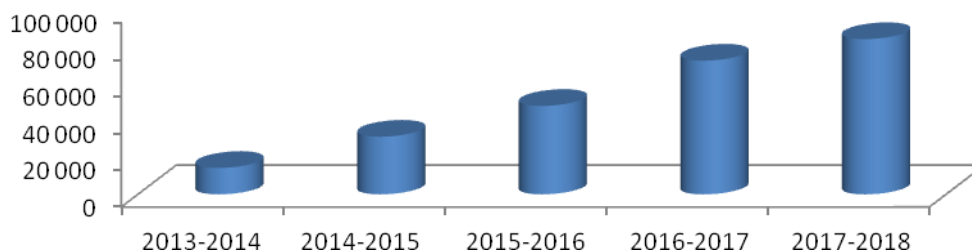
- la volonté politique affichée pour développer le secteur Agricole ;
- l'utilisation des nouvelles technologies agricoles par un nombre plus grand de producteurs (nouvelles variétés plus performantes, respect des itinéraires techniques, etc.) ;
- l'utilisation plus accrue des engrais et semences certifiées dont l'accès a été facilité par la subvention et les appuis apportés par le WAAPP (distribution de plus de 10 000 tonnes de semences) ;
- le renforcement de la résilience des producteurs face aux effets des changements climatiques (formation, variétés, diversification, travail du sol, etc.) ;
- l'amélioration du niveau d'équipements ;
- la sécurisation de la production à travers l'aménagement et la mise en valeur des terres. Les superficies aménagées ont passé de **2 228 ha** en 1998 à **239 669 ha** en 2017, soit un taux d'augmentation annuel de 8,6% ;
- l'émergence de jeunes agriculteurs modernes et tournés vers le marché (milieux péri-urbains) et l'intérêt de plus en plus grandissant du secteur privé pour l'Agriculture.

Graphique 4 : Evolution des réalisations en matière de production et de superficie



En termes d'aménagements hydro-agricoles, 69 988 ha ont été aménagés de 2013 à 2017. L'évolution des aménagements hydro-agricoles est indiquée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Evolution des réalisations en matière d'aménagements hydro-agricoles



La production contrôlée de viande a atteint 76 294 tonnes en 2017 contre 49 358 en 2011, un taux de variation de **54%**.

En 2017, il a été collecté 8 395 tonnes de lait au niveau de 113 centres et points aménagés pour une prévision de 8 500 tonnes, soit un taux de réalisation de **98,7%**.

Le nombre total d'œufs produits en 2017 est estimé à **386 080 900** contre **352 589 530** en 2016.

• **Croissance économique en 2017**

La croissance économique a été de **5,5%** en 2017 contre **5,8%** en 2016, **6,2%** en 2015, **7,1%** en 2014 et **2,3%** en 2013.

Cette baisse de la croissance est liée à la mauvaise pluviométrie et à l'insécurité dans beaucoup de zones de production.

La croissance du secteur primaire est passée de **-2,8%** en 2013 à **5,1%** en 2017. Cette croissance du secteur primaire en 2017 a été soutenue par le coton, le maïs, la vente des animaux vivants, de produits animaux (cuirs et peaux) et de pêche.

Il est à signaler qu'entre 2016 et 2017 il y a eu une baisse de 2,7 points. Cette Baisse est due à l'état de la campagne affectant certains produits tels que le mil, le riz, etc..

La croissance de l'agriculture industrielle est de **12,4%** due à l'augmentation du prix de cession du kg du coton graine et à l'appui aux exploitants à travers la subvention des engrais.

L'agriculture vivrière a enregistré une croissance de **4,9%** en 2017 contre **9,8%** en 2016 due au déficit pluviométrique.

Quant au sous-secteur de l'élevage, son taux de croissance est resté stable **4% en 2017 et en 2016** et celui de la pêche a subi une légère baisse de **3,7% contre 3,8 en 2016**.

La part du secteur primaire dans le produit intérieur brut (PIB) en 2017 est de **32,2%** dont :

- **12%** pour l'agriculture vivrière ;
- **2,6%** pour le coton ;
- **12,4%** pour l'élevage ;
- **2,6%** pour la pêche ;
- **2,2%** pour l'exploitation forestière et
- **0,4%** pour les activités extractives.

- **Analyse des indicateurs du CREDD en lien avec le Secteur développement rural et la sécurité alimentaire)**

Dans le cadre des mesures de performance de la revue 2017 du CREDD couvrant la période 2016-2018, les secteurs du développement rural et de la sécurité alimentaire ont enregistré les performances de croissance économique inclusive et durable suivantes consignées dans le tableau en annexe:

- la production céréalière avec un taux de croissance de **5,53%** ;
- les aménagements hydro-Agricoles avec un taux de croissance de **107,74%** ;
- la contribution de l'élevage au PIB avec une augmentation de **81,02%** ;
- la production de poisson avec un taux de croissance de **7,26%** ;
- le stock de sécurité alimentaire avec une augmentation significative de **54,6%**.

On note que les secteurs du développement rural et de la sécurité alimentaire ont contribué à l'atteinte des objectifs du CREDD.

VI. PRINCIPAUX ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE

Contraintes

Elles se présentent comme suit :

- forte dépendance, notamment des petits producteurs des aléas climatiques ;
- faible niveau de transformation des produits Agricoles ;
- faible maîtrise du volet commercialisation des produits Agricoles ;
- insuffisance du personnel ;
- faible taux d'équipements Agricoles des producteurs ;
- insécurité dans certains bassins de production.

Atouts

- mise en œuvre des programmes d'aménagements hydro-agricoles financés par l'Etat et les PTF (sécurisation des productions Agricoles) ;
- existence de marchés à valoriser ;
- importants potentiels en terres irrigables, en cheptel et ressources halieutiques et aquacoles ;
- développement d'une Agriculture péri-urbaine moderne, productive tournée vers le marché ;
- volonté politique affichée pour la promotion du Secteur Agricole ;
- potentiel important de création d'emplois pour les jeunes.

VII. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Les propositions d'amélioration portent sur les points suivants :

- Assurer une large diffusion des recommandations des Revues ;
- Procéder à l'évaluation des Revues pour tirer des enseignements et orienter les acteurs ;
- Faire contribuer les projets/programmes au financement des Revues au vu de l'importance de celles-ci pour le secteur Agricole ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du RGA (budget d'Etat, projets/programmes, PTF, ONG, etc.) ;
- Renforcer les activités liées à l'amélioration de la productivité agricole (diffusion des technologies nouvelles, accès aux intrants et équipements, maîtrise de l'eau, résilience face aux changements climatiques, formation des producteurs, lutte contre les nuisibles, etc.) ;

- Procéder, en collaboration avec les acteurs, à l'évaluation des Offices et Agences de développement rural (niveau d'exécution des contrats-plan, impact sur l'économie régionale et nationale, contribution à la réduction de la pauvreté, etc.).
- Organiser des formations sur la Gestion et la Budgétisation Axées sur les Résultats (GAR/BAR) à l'intention de tous les acteurs ;
(Directions centrales, Profession Agricole, etc.) ;
- Mettre en application les propositions de solutions portant sur l'amélioration des décaissements sur les financements extérieurs ;
- Elaborer le plan de campagne Agricole consolidé et harmonisé sur la base d'une programmation triennale (n, n+1 et n+2) ;
- Mener dans un cadre organisé et consensuel une réflexion approfondie sur la politique de subvention des intrants et équipements au Mali.

CONCLUSION

En résumé, on peut, au terme de la revue, retenir les principaux éléments ci-après :

- les efforts fournis dans le cadre de la modernisation de l'Agriculture (mécanisation, diffusion des nouvelles technologies Agricoles, accès aux intrants Agricoles, formation des producteurs, etc.) se sont traduits par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle ;
- les projets/programmes et les stratégies sont élaborées en harmonie avec la PDA et le PNISA (cadres de référence pour le secteur agricole) ;
- le portefeuille des projets/ programmes, en dépit des efforts fournis, est vieillissant ; il importe d'accélérer la préparation de nouveaux projets et la création d'une banque de données sur les projets/programmes Agricoles à la CPS/SDR ;
- Au regard de l'augmentation continue des productions et des excédents céréaliers, des efforts doivent être déployés pour mieux cerner les problèmes de gestion, de commercialisation et de transformation des produits Agricoles ;
- Des efforts doivent être fournis par tous les acteurs pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des PRISA.

La possession des statistiques fiables, notamment dans les sous-secteurs Elevage et la Pêche nécessite des investissements complémentaires pour disposer de la série sur une longue période.

La revue sectorielle a permis de noter que les objectifs du CREDD, à savoir l'agriculture intensive, l'autosuffisance alimentaire, le développement de l'élevage et de la pêche, la sécurité alimentaire, etc., sont en voie d'être atteints grâce à la mise en œuvre des politiques, plan et projets/programmes soutenus par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation	Etat d'exécution	Commentaires
----------------	------------------	--------------

<p>1. Mettre en place un cadre de concertation entre les ministères de l'agriculture, élevage/pêche et de l'emploi et de la formation professionnelle sur les métiers Agricoles de transformation et de valorisation ;</p>	<p>En cours</p>	
<p>2. Mettre en place un cadre de concertation entre les différents acteurs pour une meilleure organisation de la revue (ministères en charge du développement rural, la profession Agricole, la société civile et les PTF);</p>	<p>Exécutée</p>	<p>i) Un cadre de concertation entre les Ministères en charge du développement rural, la profession Agricole, la société civile et les PTF a été mis en place par la CPS-SDR pour la rédaction du plan de rédaction de la Revue sectorielle.</p> <p>ii) Un Comité Technique National de Coordination et de Suivi ainsi que le Secrétariat Technique Permanent au niveau régional (le comité Régional de Coordination et de Suivi et la Commission Technique Régionale) ont été créés par décision du Ministre de l'Agriculture suivant décision N°472 MA-SG DU 31 OCTOBRE 2017.</p>
<p>3. Améliorer l'implication des PTF dans les préparatifs, l'élaboration du rapport de la revue sectorielle conjointe et son suivi ;</p>	<p>Exécutée</p>	<p>-Une correspondance a été adressée aux PTF dans la perspective d'une plus grande implication dans l'évaluation du processus d'élaboration et du suivi de la revue conjointe (décision N°472 MA-SG DU 31 OCTOBRE 2017) ;</p> <p>-Les PTF ont participé à la validation des données sur les projets et programmes Agricoles ;</p> <p>-Les PTF ont contribué à améliorer le canevas de rédaction de la revue sectorielle conjointe à travers des réunions de concertation entre la CPS/SDR et les PTF.</p>

<p>4. Adopter une méthodologie et un canevas consensuel de rapportage de la revue bâti selon l'approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par les acteurs;</p>	<p>Exécutée</p>	<p>Un canevas a été élaboré et soumis aux différents acteurs pour amendements. Les différents acteurs dont le MEP, le CSA et les PTF ont fait parvenir des commentaires et le 17 avril 2018 s'est tenue une réunion avec les PTF pour finaliser le canevas.</p>
<p>5. Renforcer l'implication des collectivités (Niveau Régions, Cercles, Communes) dans les processus de déclinaison et de formulation des Plans quinquennaux régionaux du PNISA ;</p>	<p>Exécutée</p>	<p>L'implication des collectivités dans les processus de déclinaison et de formulation des plans quinquennaux régionaux du PNISA est effective. Les premiers responsables des collectivités ou leurs représentants ont participé aux réunions du PNISA, notamment le processus de déclinaison en PRISA. La connexion entre le PNISA et les approches PCA et AGIR ont été réalisées à Kayes et à Sikasso.</p>
<p>6. Diligenter la déclinaison régionale du Plan de campagne Agricole et son adoption par les Comités Exécutifs Régionaux de l'Agriculture en vue d'alimenter le rapport de mise en œuvre du CREDD ;</p>	<p>Exécutée</p>	<p>La déclinaison régionale du plan de campagne Agricole 2017/2018 a été effectuée dans toutes les régions et le district de Bamako. Les documents régionaux du plan de campagne ont été produits et validés par le CERA.</p>
<p>7. Veiller à l'implication effective des PTF dans les missions de suivi des projets/programmes du SDR, notamment la revue des P/P ;</p>	<p>En cours d'exécution</p>	<p>Une lettre a été envoyée aux PTF pour préciser les modalités d'implication dans le suivi des projets et programmes Agricoles. La CPS est en train de finaliser les instruments pour la revue des P/P (formation des cadres, revue du MENOR, contact avec la DNP, etc.).</p>

<p>8. Procéder à l'analyse critique des causes du faible taux de décaissement des P/P du SDR à travers l'organisation d'une concertation entre les acteurs.</p>	<p>En Cours d'exécution</p>	<p>Un première ébauche sur les causes du faible taux de décaissement des P/P a été produite par la CPS et soumise aux acteurs pour amélioration. Les rapports bilans des P/P dont le PAPAM ont passé en revue certaines causes des faibles taux de décaissement (passation des marchés, retard dans l'obtention des ANO, faible connaissance des procédures par certains acteurs, etc.). La CPS a prévu l'organisation d'un atelier sur les causes des faibles taux de décaissement des P/P Agricoles.</p>
--	-----------------------------	--

VIII. ANNEXES

Annexe1

Tableau n°1 : Principaux Indicateurs des SFD en milieu rural au 31 décembre 2017

Indicateurs	Nombre /Montant (FCFA)
Bénéficiaires	721 186
• Hommes	403 864
• Femmes	266 839
• Groupe	50 483
CREDIT	46 455 056 030
• Homme	26 014 831 377
• Femme	17 188 370 731
• Groupe	3 251 853 922
Objets des crédits	
• Agri/sylvi/pêche	19 511 123 533
• Commercialisation	929 101 121
• Autres (artisanat, transport, immobilier, restaurants, etc...)	20 014 831 377
Financement par zone de production	
• Office du Niger	5 650 827 183
• Zone CMDT	14 981 262 765
• OHVN	2 693 999 006
• Autres zones	23 128 967 076
EPARGNE	29 973 986 215
• Hommes	16 785 432 280
• Femmes	11 090 374 900
• Groupes	2 098 179 035
Structure des dépôts	
• Dépôts à Vue (DAV)	16 785 432 280

• Dépôts à terme (DAT)	7 193 756 692
• Autres dépôts	5 994 797 243

Source: Statistiques SFD au 31 décembre 2017

Annexe 2 : Analyse des causes de la faiblesse des taux de décaissements des P/P Agricoles

Introduction

La présente note porte sur les causes qui expliquent les faibles décaissements réalisés par les projets/programmes agricoles au Mali.

I. Contexte et justification

Le Mali à l'instar des autres pays de la sous-région a bénéficié de plusieurs projets /programmes dans l'objectif d'améliorer la production et la productivité agricoles et ainsi améliorer les conditions de vie des populations.

On rappelle que l'Agriculture constitue le moteur de l'économie nationale (35 % du PIB, 85% environ des populations vivent en milieu rural, 15% du budget national sont alloués au secteur agricole).

Il apparaît évident que le développement du secteur Agricole constitue une priorité du Mali. Ceci justifie les investissements réalisés dans le secteur et les allocations budgétaires faites audit secteur

Il importe de signaler que la revue des projets/programmes agricoles réalisée en mars 2017 a montré qu'il y'a 114 projets /programmes agricoles au Mali pour un montant de x FCFA.

Le taux de décaissement global jugé faible est de 52% contre 51 % l'année précédente.

En dépit des efforts fournis et des besoins énormes des populations bénéficiaires des investissements, les projets/programmes n'arrivent à consommer les ressources qui leur sont affectées. Ceci crée des frustrations chez les acteurs, notamment les bénéficiaires.

Pourquoi, les projets/programmes n'arrivent pas à décaisser malgré l'existence des besoins énormes chez les bénéficiaires? Quelles sont les causes profondes de la faiblesse des taux de décaissement? Quelles sont les solutions possibles? Quel rôle doit jouer les acteurs en vue d'accélérer la mobilisation des ressources? C'est autant de problématique que la CPS/SDR a soulevées lors de la revue des projets programmes /agricoles.

Au regard des préoccupations soulevées, la 7eme revue conjointe Etat- profession agricole- PTF, a formulé une recommandation portant sur l'analyse critique des causes des faibles décaissements et la formulation des propositions susceptibles d'améliorer de façon substantielle les taux de décaissement. La faiblesse des taux de décaissement concerne les projets dont les financements sont des prêts, les financements intérieurs et les subventions.

Il importe alors de régler les problèmes liés aux décaissements et favoriser ainsi la mobilisation des ressources et la production des résultats probants dans les délais impartis.

La production de la présente note s'inscrit dans l'optique d'analyser de façon approfondie la faiblesse des causes de décaissement, proposer de façon participative des solutions pertinentes et ainsi contribuer à l'amélioration de la performance des projets/programmes.

Une attention particulière doit être accordée à la mobilisation des ressources financières dans un pays comme le pays dans l'objectif de réaliser les activités, régler les problèmes des populations et contribuer à la réduction de la pauvreté, l'un des objectifs du Gouvernement.

II Objectif : Analyser les causes de la faiblesse des taux de décaissement, formuler des propositions en vue d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources

III. Les causes de la faiblesse des décaissements

Les échanges réalisés avec les responsables des projets /programmes et les évaluations faites par la CPS/SDR et les cellules de suivi évaluation des projets et Directions centrales ont permis de détecter des causes principales :

1. La non maîtrise des procédures de gestion des projets les cadres et agents des structures : passation des marchés, technique d'élaboration des TDR, production de justificatifs, obtention d'ANO, etc. La charge de travail pour les agents des projets est considérable, surtout en l'absence de formation et pour les cadres peu expérimentés ;
2. La lourdeur des procédures : le temps consacré aux passations des marchés, le circuit et l'obtention des avis de non objection sont souvent longs, le circuit : projet- partenaire- DFM - ministère de tutelle- DGMP, Ministère des Finances ;
3. Le temps nécessaire à l'obtention d'un ANO est long : Il est fonction des partenaires, surtout des responsables projets au niveau des institutions qui financent les projets. La réaction des partenaires aux demandes des projets va d'une semaine à des mois. Ceci pénalise lourdement les projets, notamment ceux liés à l'hivernage ;
4. Les cas de mauvaise gestion : la mauvaise gestion des ressources (détournement, exécution des activités pour lesquelles il n'y a pas d'ANO, etc.) pousse le partenaire à observer la prudence en compliquant le processus de mobilisation des ressources ou en arrêtant purement et simplement les décaissements ;
5. La faiblesse de la caisse d'avance pour réaliser de gros investissements (cas de Kidal où les femmes ont dit qu'il y'a beaucoup d'eau mais on y accède seulement avec une petite cuillère) ;
6. La pauvreté des bénéficiaires et les difficultés de mobilisation des contributions des populations. A cause de la pauvreté monétaire, certaines populations mettent du temps pour mobiliser leur contribution financière nécessaire au décaissement de celle du projet ;
7. Les évènements à caractère politique : coup d'Etat, rébellion, l'insécurité résiduelle, la relève arbitraire des responsables des projets, l'intrusion du politique dans la gestion des projets, les clivages inter ethniques, etc., sont des coups de frein aux décaissements et brisent l'élan des acteurs du projet ;
8. La saisonnalité de certaines activités : celles liées à l'hivernage ;
9. L'incompétence de certaines entreprises : les difficultés pour les entreprises d'honorer les engagements en exécutant dans les délais requis les travaux programmés constituent des freins aux décaissements ;
10. Les changements politiques/institutionnels ou de chargé de projets intervenus au niveau du partenaire.

IV Les solutions proposées

- Appropriation des procédures de gestion des projets telle que décrit lors de la préparation du projet dans les documents de base ;
- Organisation des formations régulières en direction des cadres, agents et des bénéficiaires ;
- Renforcer la sensibilisation et l'information en direction des populations ;
- Améliorer la gouvernance dans les projets (bonne gestion, respect des procédures) ;
- Accélérer le traitement des dossiers au niveau des tutelles des projets dans les institutions de financement. On doit un délai au-delà duquel l'absence d'avis de non objection est considérée comme une approbation du dossier soumis ;
- Renforcer le suivi des projets et les audits afin de déceler les problèmes à temps et les régler ;
- Créer un système de motivation et de sanctions au niveau des projets/programmes ;

- Exploiter à fonds les résultats du suivi évaluations des projets ;
- Réaliser un bon choix des entreprises pour l'exécution des marchés (expériences, résultats concrets obtenus ailleurs, le passé, les équipements, la disponibilité des ressources humaines, etc.) ;
- Associer les techniciens de la CPS et de l'INSAT à l'élaboration des nouveaux projets et à la formulation des indicateurs (adéquation entre contexte et projet) ;
- Fermer ou reformuler à temps les projets à problèmes ;
- Organiser des échanges périodiques entre les acteurs du projet : responsables -Partenaire- Bénéficiaires : analyser les difficultés du projet et trouver des solutions.

ANNEXE

CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE DE LA REVUE 2017 DU CREDD 2016-2018 SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Structure responsable	Périodicité	Valeur de référence 2015	Réalisations	Valeurs cibles
						2016/2017	2017/2018
AXE STRATEGIQUE 1 « CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE» (Quatre (04) domaines prioritaires et treize (13) Objectifs spécifiques)							
Domaine prioritaire 4 => Développement rural et sécurité alimentaire							
Objectif spécifique 8 : Promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux							
	Production céréalière totale (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12	CPS /SDR	Annuelle	8 054	8 849	9 295
	Production de riz (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12			2 451	2 780	2 707
	Production de mil (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12			3 442	1 806	1 492
	Production de sorgho (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12			3 442	1 393	1 423
	Production de maïs (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12			2 092	2 811	3 598
	Production de fonio (en milliers de tonnes)	ODD 2,8 et 12			24	16,7	46 ,1
	Superficies Cultivées en Céréales (ha)	ODD 2,8 et 12				5 504	5 802
	Superficies aménagées cumulées tout aménagement (ha)	ODD 2,8 et 12			33 682	58 266	69 972
	Superficie cumulées aménagées en maîtrise totale	ODD 2,8 et 12			11,55	1 347	1 347

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Structure responsable	Périodicité	Valeur de référence 2015	Réalisations	Valeurs cibles
						2016/2017	2017/2018
	(ha)						
	Production de coton-graine (en tonnes)	ODD 2, 8 et 12			550,3	647,3	726,5
	Production de coton fibre (en tonnes)	ODD 2, 8 et 12			242	284,8	319,6
Objectif spécifique 9 : Optimiser le potentiel de développement de l'élevage							
	Contribution de l'élevage au PIB (en milliards de FCFA)	ODD 2, 8 et 12	INSTAT/DNPD	Annuelle	512,4		587,2 632,4
	Production de Lait (tonnes)	ODD 2, 8 et 12			4 900	74 000	8 500
	Production de viande (tonnes)	ODD 2, 8 et 12			65 000	76 000	78 950
	Production de peaux (pièces)	ODD 2, 8 et 12			1 189 896	1 638 500	1 688 000
	Production de cuirs (pièces)	ODD 2, 8 et 12			398 536	505 700	522 200
	Exportations cuirs (pièces)	ODD 2, 8 et 12			749 655	903 000	749 655
Objectif spécifique 10 : Accompagner le développement du secteur de la « Pêche »							
	Production totale de poissons (en tonne)	ODD 2, 8 et 12	CPS /SDR	Annuelle	95 378	98 332	102 306
	Production de poissons (capture) (en tonne)	ODD 2, 8 et 12			92 978	94 000	98 392
	Production de poissons (aquaculture) (en tonne)	ODD 2, 8 et 12			2 400	4332	3914
Objectif spécifique 11 : Garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables							
	Stock de sécurité alimentaire (en tonne)	ODD 2 et 12	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	Annuelle	54 615	63 301	100 000